



agglomération Castres-Mazamet

Rapport d'activité **2009**



Dans le contexte économique et social local qui est le nôtre, face à une actualité 2009 marquée par la crise, la Communauté d'agglomération a souhaité montrer, par ses actes, qu'elle continue de soutenir le développement de l'activité et de l'emploi, et de contribuer à faire de Castres-Mazamet un territoire compétitif et attractif.

Sur ce plan, la politique volontariste conduite depuis 20 ans avec l'ensemble des acteurs locaux porte maintenant ses fruits, comme en témoignent les projets d'entreprises accueillis sur nos sites, la croissance de notre pôle d'enseignement supérieur et de recherche, l'implication de notre territoire dans les réseaux de l'innovation.

Les statistiques attestent que les efforts consentis ont permis de compenser l'effondrement de l'emploi auquel nous sommes toujours confrontés dans les secteurs traditionnels de l'industrie ; pour les années à venir, notre ambition est de confirmer la position de notre territoire comme pôle d'équilibre de la métropole toulousaine dans l'ensemble régional.

Mais tout ne dépend pas que de notre volonté ou de nos capacités : ainsi, l'accessibilité de Castres-Mazamet par une infrastructure routière enfin à la hauteur de notre potentiel, est un enjeu vital pour plus de 150.000 habitants ; c'est une question d'équité que s'accomplisse urgemment la décision prise par l'Etat d'en accélérer la réalisation dans le cadre d'une concession autoroutière.

Comme chaque année, ce document cherche à présenter le fonctionnement de nos instances et l'action intercommunale de façon concise, en évitant les redites ; il ne peut donc être exhaustif : des informations sont également disponibles sur les autres supports édités par la Communauté d'agglomération, énumérés à la rubrique « Pour en savoir plus... ».

Pascal BUGIS
Président de la Communauté d'agglomération

Avant-propos	1
Actualité 2009 - 2010	4
Castres-Mazamet, pôle d'équilibre de Midi-Pyrénées	6
Le territoire et les compétences	6
La gouvernance	7
Les institutions communautaires	8
Les organismes extérieurs	9
Organisation des services	10
Les ressources humaines	10
Les systèmes d'information et la logistique	13
La commande publique	13
La mutualisation	14
Stratégie et prospective	15
Le projet d'agglomération	15
Le schéma de cohérence territoriale	16
L'enjeu foncier	16
La convention territoriale d'agglomération	17
Finances	(cahier central)
Castres-Mazamet, accessible et communicante	18
Les routes	18
L'aéroport régional	19
La plateforme numérique	19
Castres-Mazamet, dynamique et innovante	20
Le positionnement et la communication	20
Le développement économique	22
L'enseignement supérieur et la recherche	23
Castres-Mazamet, attractive et solidaire	24
Les équipements culturels	24
Les équipements sportifs et de loisirs	25
L'équilibre social de l'habitat	26
La politique de la ville	27
Castres-Mazamet, cadre de vie et environnement	28
Les transports et les déplacements	28
La collecte et la valorisation des déchets	29
La politique de l'eau	31
L'observatoire de l'air	31
Répertoire des sigles	33
Pour en savoir plus ...	34
Réunions tenues en 2009	35
Les délégués du Conseil	36

Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable du SCoT est établi

Ce document, qui pose les orientations d'aménagement du Pays d'Autan pour les 30 ans à venir, est assorti d'objectifs de maîtrise de la consommation des espaces naturels et agricoles, de répartition de l'habitat et des activités économiques, de protection de l'environnement et des paysages.



Mobilisation générale pour l'autoroute qui doit relier Toulouse à Castres-Mazamet

L'urgence du désenclavement du bassin d'emploi fait consensus ; à l'issue du débat public qui a suscité une mobilisation sans précédent de la population en faveur d'une autoroute, l'Etat a pris en juin 2010 la décision de réaliser ce projet dans les meilleurs délais.



La déviation de Saint-Alby est ouverte, et son prolongement programmé

La route nationale qui dévie le hameau de Saint-Alby a été enfin ouverte à la circulation à l'automne 2009, la Communauté d'agglomération, qui apporte 36 % du financement, a demandé à l'Etat qu'elle soit achevée dans sa version longue au plus tard en 2012.



Implantation du data center du groupe Banque Populaire sur Le Causse

Cette implantation exogène est la plus importante réalisée à ce jour à Castres-Mazamet ; porteuse de développements à venir, elle confirme la vocation numérique de l'agglomération, choisie au niveau national pour la sécurité de ses réseaux numériques et électriques.



Bientôt 1.000 emplois sur Le Causse Espace d'Entreprises

De nouvelles implantations se sont réalisées au cours des derniers mois, avec des créations d'emplois à la clé : I-BP, Somalu et des activités tertiaires ; d'autres entreprises, telles que Waroude, Thouy, Les Fermiers Occitans ont mis en chantier leurs nouvelles installations.



Un immobilier d'entreprises de qualité, adapté aux besoins

La Communauté d'agglomération mise sur une offre foncière de qualité, mais aussi sur une offre immobilière locative, avec 17.000 m² répartis sur 11 bâtiments, dont les fleurons sont L'Arobase sur Le Causse et Le Bradford à Aussillon, où un programme de travaux a été lancé en 2009.



L'école d'ingénieurs ISIS prend possession de ses nouveaux locaux

Créée depuis 2006, l'école d'ingénieurs en Informatique et Systèmes d'Information pour la Santé ouvre sa 4ème année dans les locaux pédagogiques et de recherche construits entre l'IUT et le lycée, sur le Campus de La Borde Basse - un investissement de 10,7 millions d'euros, pour 3.200 m².



La Technopole devient Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation

Membre du réseau national RETIS depuis 2005, la Technopole de Castres-Mazamet a obtenu à l'été 2009 le label CEEI, qui ouvre la porte à des partenariats européens pour l'innovation ; une première coopération a été conclue avec l'Université d'East London, permettant des échanges avec ISIS.



Un « hôpital du futur » pour un bassin de santé de 180.000 habitants

Le chantier du nouveau centre hospitalier du Pays d'Autan, qui regroupe les anciens hôpitaux sur un plateau unique, se termine ; avec 430 lits de médecine-chirurgie-obstétrique et un bassin de santé qui concerne 3 départements, cet établissement public novateur est le plus important de l'Est de Midi-Pyrénées.



Le service de collecte des déchets mise sur la qualité du service

Pour des raisons d'efficacité, il était nécessaire d'adapter les modes d'organisation qui existaient dans les communes avant le transfert de ce service en 2004 : la collecte est maintenant harmonisée à l'échelle de l'agglomération, pour toujours plus de qualité du service rendu aux usagers.



La gratuité a boosté la fréquentation du réseau de bus Libellus

Le bilan de l'expérimentation de la gratuité a été concluant : la fréquentation a augmenté et s'est élargie à de nouvelles catégories d'usagers qui empruntent désormais le réseau de transports en commun pour leurs déplacements quotidiens ; en outre, le renouvellement de la flotte se poursuit.



Les piscines ouvertes au public sont désormais gérées à l'échelle de l'agglomération

Le Stade nautique de la Lauze et la piscine Caneton de Lameilhé ont rejoint l'Archipel dans la liste des équipements sportifs communautaires ; un programme d'investissement est à l'étude pour renforcer l'attractivité globale de l'offre de sports et loisirs aquatiques de l'agglomération.



Castres-Mazamet, pôle d'équilibre de Midi-Pyrénées

Le territoire et les compétences

Cœur du principal pôle industriel et de recherche privée de la Région Midi-Pyrénées après Toulouse, l'agglomération de Castres-Mazamet et son bassin d'emploi ont dû surmonter les profondes mutations, liées à la mondialisation, qui ont entraîné l'effondrement des activités manufacturières, telles que le textile ⁽¹⁾.

Se fondant sur la culture d'entreprise du territoire, prenant appui sur les atouts que constituent la présence de grands groupes leaders dans leurs domaines et un tissu de PME très actives, la stratégie de redynamisation engagée depuis 20 ans a permis que Castres-Mazamet continue de jouer son rôle de pôle régional d'équilibre.

Le secteur tertiaire progresse depuis 10 ans ⁽²⁾, grâce notamment à une initiative pionnière d'aménagement numérique et de développement des technologies de l'information : l'agglomération a été parmi les premières en France à se doter d'un réseau à haut débit en fibre optique connecté via un téléport aux réseaux transnationaux.

Cette plateforme numérique donne au territoire une compétitivité

nouvelle, qui bénéficie au développement des activités existantes et constitue un atout différenciant pour l'accueil de nouveaux investisseurs ; elle offre en outre un terrain d'expérimentation pour la filière numérique d'enseignement supérieur et de recherche.

Désormais, dans le cadre du pôle de compétitivité Cancer Bio Santé, la plateforme assure le lien avec le Cancéropôle de Toulouse, dont Castres-Mazamet est le site d'appui en Région, et elle place le territoire en position avancée pour répondre aux enjeux actuels de l'innovation numérique dans le domaine de la santé.

La Communauté d'agglomération, dont la première des compétences est le développement économique, consacre ses efforts à relever ces défis, par une politique de soutien à l'activité et à l'emploi et d'encouragement de l'innovation, dans le cadre d'un projet de territoire actualisé en permanence.

(1) La spécificité du bassin de Castres-Mazamet (150.000 habitants dont 58.000 actifs) tient à la part significative de l'emploi dans le secteur secondaire : plus du tiers des salariés du secteur privé relèvent de l'industrie, 42% si l'on inclut le bâtiment et les travaux publics ; c'est le principal pôle industriel et de recherche privée entre Toulouse, Montpellier et Barcelone.

(2) L'industrie locale, longtemps dominée par le textile, a perdu 11.000 emplois dans les industries manufacturières (textile, délainage, mégisserie) : 5.000 emplois entre 1982 et 1993 et 6.000 entre 1993 et 2006, que les créations, notamment dans le secteur tertiaire, ont en partie compensés.

La gouvernance

Avec 87.946 habitants, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet est celle qui compte la population la plus importante après le Grand Toulouse, parmi les huit communautés d'agglomération de Midi-Pyrénées (les autres sont Grand Rodez, Grand Tarbes, Grand Toulouse, Sicoval, Muretain, Albigeois, Montauban-Trois Rivières).

Seize communes membres la composent : Aiguefonde, Aussillon, Boissezon, Castres, Caucalières, Labruguière, Lagarrigue, Mazamet, Navès, Noailhac, Payrin-Augmontel, Pont de l'Arn, Le Rialet, Saint-Amans-Soult, Valdurenque et Le Vintrou ; onze sont comprises dans le Parc naturel régional du Haut Languedoc.

Il est à noter que la Communauté d'agglomération établie sur un périmètre qui recouvre deux aires urbaines : Castres avec 61.760 habitants, et Mazamet avec 26.160 habitants ⁽¹⁾, est d'abord une intercommunalité de projet, mis en perspective d'une organisation territoriale plus vaste qui est celle du Pays d'Autan.

Pour élaborer, mettre en œuvre, actualiser et évaluer le projet stratégique d'aménagement et de développement durable du territoire, la Communauté d'agglomération intervient, au titre de ses compétences ⁽²⁾, en partenariat avec tous les acteurs, dans le cadre d'une gouvernance locale adaptée à la complexité du contexte et des enjeux.

La gouvernance instituée à l'échelle du Pays permet ainsi, avec les Communautés de communes du Sor et de l'Agout et de la Haute Vallée du Thoré, d'assurer une large concertation autour d'une réflexion prospective commune et d'une

action partagée, sous l'égide d'un comité de pilotage, qui regroupe le Conseil de Développement, l'association des Elus, et le syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale.



Le projet d'aménagement et de développement durable de l'agglomération de Castres-Mazamet découle d'une stratégie sans cesse actualisée en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux et de la population du bassin d'emploi ; le Conseil de développement permet que la société civile soit représentée et participe.

(1) Une seule autre communauté en France présente cette caractéristique : la Communauté urbaine du Creusot-Montceau les Mines.

(2) Compétences obligatoires : actions de développement économique d'intérêt communautaire, aménagement de l'espace, équilibre social de l'habitat, politique de la ville, service d'incendie et de secours.

Compétences optionnelles : création ou aménagement, entretien et gestion de voirie et de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ; protection et en mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés ; construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Compétences volontaires : développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et du transfert de technologie ; lutte et prévention contre les inondations, entretien et restauration du lit et des berges des cours d'eau ; schéma d'aménagement et de gestion de l'eau.

Les institutions communautaires

En cohérence avec les principes de concertation qui ont été posés et avec le dispositif de gouvernance locale, le fonctionnement de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet s'appuie certes sur ses instances internes, décisionnelles et consultatives, mais aussi sur des instances extérieures.

Instances internes

Le Conseil, instance délibérante composée de 64 délégués désignés par les Conseils municipaux des 16 communes membres, règle les affaires de la Communauté d'agglomération ; il a délégué certains pouvoirs au Président : M. Pascal BUGIS, élu lors de la séance d'installation du Conseil de la Communauté du 14 avril 2008, qui en est l'autorité territoriale et assure la fonction de l'exécutif.

Le Bureau est composé de façon à ce que toutes les communes membres soient représentées ; il comprend auprès du Président : 19 Vice Présidents, et 5 autres membres, élus parmi les délégués des communes ; les Vice Présidents représentent le Président pour l'exercice des différentes compétences que celui-ci leur a déléguées ⁽¹⁾.

Les commissions et groupes de travail se répartissent entre les commissions obligatoires : Commission d'appels d'offres, Commission de délégation de service public, Commission consultative des services publics locaux, la Commission des finances, ouverte à tous les Maires, et des commissions thématiques ⁽²⁾.

Instances consultatives

Le Conseil de développement, commun au pays et à l'agglomération, est une instance de consultation, de proposition et d'animation composée de 55 membres, où la société civile est largement représentée ; il a notamment contribué à l'élaboration du projet d'agglomération et de la charte de développement durable du pays et est présidé depuis 2008 par M. Guy MILLAN.

La Commission locale d'évaluation du transfert des charges est composée de 11 représentants de la Communauté d'agglomération et de 16 représentants des communes ; présidée depuis 2008 par M. Francis RIVAS, son rôle est d'évaluer les transferts de compétences réalisés vers l'Etablissement public de coopération intercommunale.

La Commission consultative des services publics locaux, instituée depuis 2003, a été renouvelée en 2008 ; composée de 6 représentants de la Communauté d'agglomération et de 6 représentants d'associations locales, sa compétence porte sur l'ensemble des services publics confiés à un tiers par convention de délégation de service public, ou exploités en régie dotée de l'autonomie financière ⁽³⁾.

La Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées a été renouvelée en mai 2008 et installée le 22 décembre ; elle a pour objet d'examiner, en concertation avec les associations représentatives des personnes handicapées, les modalités de mise en œuvre des mesures à prendre en application de la loi du 11/02/2005, qui impose de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ⁽⁴⁾.

(1) Les délégations des Vice Présidents sont :

Finances : Mme Fabienne LEVEQUE, MM. Marc NOUXET, Francis RIVAS, Jean-Louis BATTUT, Michel BENOIT.

Compétitivité du territoire - Développement économique : MM. Philippe LEROUX, Laurent BONNEVILLE, Vincent GAREL.

Enseignement supérieur - Recherche - Transfert de technologie : MM. Pierre FABRE, Didier HOULES.

Infrastructures de communication - Réseaux et services numériques : MM. Paul DELOCHE, Jean-Pierre PARIS, Bernard CABANES.

Cohésion territoriale - Politiques contractuelles : Mme Nathalie de VILLENEUVE, M. Philippe BANCAL.

Urbanisme prospectif : M. Jean-Pierre PARIS.

Politiques de la ville - Habitat : MM. Bernard ESCUDIER, Richard AURIAC, Jean-Pierre PARIS.

Transports urbains - Cadre de vie - Développement durable : MM. Daniel VIALELLE, Philippe LEROUX, Philippe BANCAL, Jean-Louis BATTUT, Mme Fabienne LEVEQUE.

Communication - Marketing territorial : M. Jean-Michel ARJONA.

Les membres associés sont MM. Claude AUSSILLOU, Marc COUSINIE, Jean-Louis GAU, Jacques BIAU, Francis RIBELLES.

(2) Il y a six commissions : Compétitivité du territoire - Développement économique, Urbanisme prospectif - Habitat - Politique de la Ville, Cohésion territoriale - Politiques contractuelles, Infrastructures de communication, Transports urbains - Cadre de vie - Développement durable, Enseignement supérieur - Recherche - Transfert de technologie.

3) Les services concernés sont : la concession d'exploitation cinématographique de l'espace culturel multimédia « Apollo-Michel Bourguignon », la régie chargée de l'exploitation de la salle de musique amplifiée « Lo Bolegason », la régie chargée de l'exploitation des transports publics urbains « Libellus » ; la commission est également chargée d'examiner chaque année le rapport sur le traitement des déchets ménagers.

(4) Cette loi, modifiée le 12 mai 2009, ouvre la possibilité aux communes de 5.000 habitants et plus de créer une commission, ce qu'ont fait les villes de Castres et de Mazamet ; les commissions communales et intercommunales veillent dans ce cas à la cohérence des constats qu'elles dressent, dans leurs domaines respectifs de compétences.

Les organismes extérieurs

Outre les services dont elle dispose, la Communauté d'agglomération exerce certaines de ses compétences au travers d'organismes extérieurs constitués à cet effet, auxquels elle participe et qu'elle soutient financièrement ; le suivi des organismes extérieurs relève des missions du Directeur général des services.

La régie Libellus, dotée de l'autonomie financière, est chargée de l'exploitation du service des transports urbains de personnes ; cette régie dispose d'un Conseil d'exploitation consultatif, ouvert aux transporteurs et aux usagers, qui est chargé d'émettre un avis sur le budget et l'activité.

La régie Lo Bolegason, dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale - donc, disposant d'un Conseil d'administration - est chargée de l'exploitation de la salle de musiques actuelles labellisée par le Ministère de la Culture.

Par ailleurs, la Communauté d'agglomération est membre de 7 syndicats mixtes, certains intervenant sur des priorités de l'action intercommunale : Syndicat mixte pour le Développement de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et du Transfert de Technologie dans le Sud du Tarn, Syndicat mixte de l'aéroport régional de Castres-Mazamet, Syndicat mixte du SCoT du Pays d'Autan, Syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut Languedoc, d'autres sur des aspects spécifiques à certaines politiques communautaires : Syndicat mixte départemental pour la valorisation des déchets ménagers - TRIFYL, Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout, Syndicat Mixte pour l'exploitation du minicar Anglès-Brassac.

Les Sociétés d'Economie Mixte sont : la SAEM InterMediaSud, dont la Communauté d'agglomération est l'actionnaire principal (capital de 808.482 €), créée en 1997 pour déployer le réseau à haut débit et la plateforme numérique

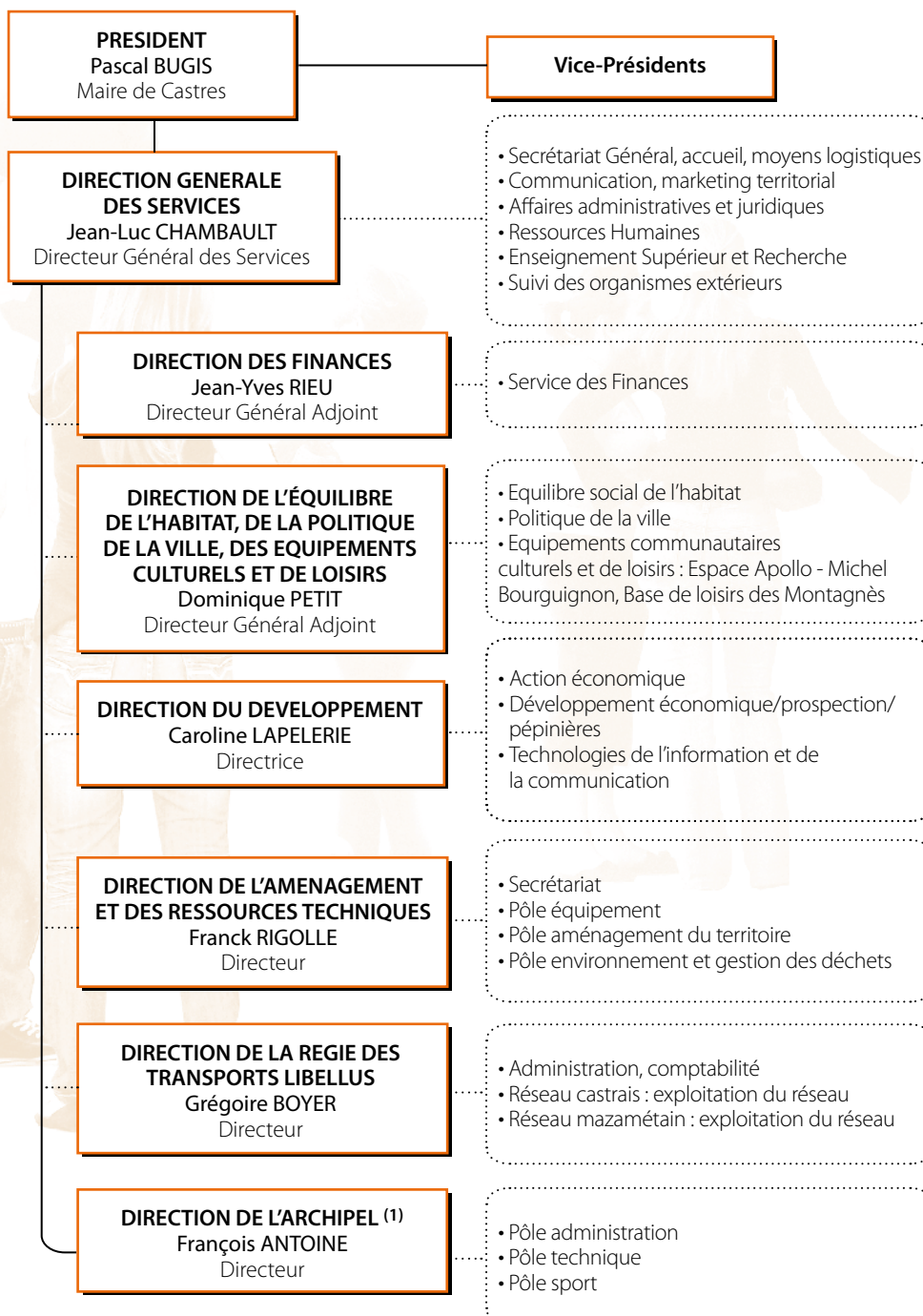
de Castres-Mazamet, et la SEM 81, société départementale d'aménagement et d'équipement, dont la Communauté est membre du Conseil d'administration.

Les associations dont la Communauté d'agglomération est membre relèvent principalement de deux domaines : l'organisation territoriale, et surtout le développement économique : Castres-Mazamet Technopole, pôle de compétitivité Cancer Bio Santé, pôle de compétitivité AGRIMIP, réseau des pépinières d'entreprises de Midi-Pyrénées, Incubateur Midi-Pyrénées...

Organisation des services

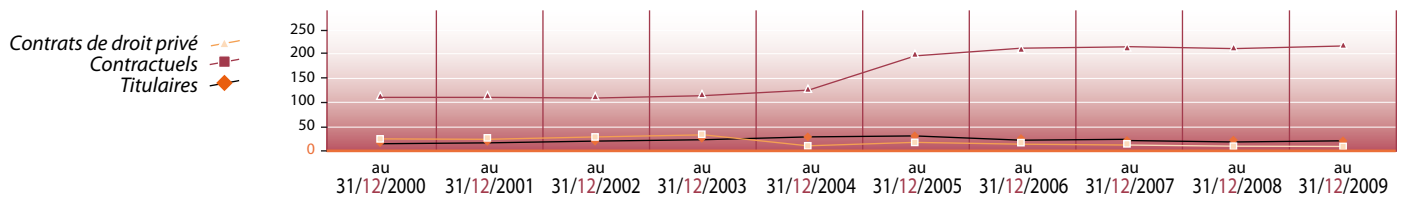
Les ressources humaines

L'exercice direct de ses compétences par la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet se fait au travers de ses services, qui s'articule en 2009 autour de la direction générale et de six directions, selon l'organigramme schématique suivant :



(1) Devenue en 2010 DIRECTION DES PISCINES ET DE LA PATINOIRE, en raison du transfert de l'ensemble des piscines de l'agglomération accueillant du public.

Evolution des effectifs de 2000 à 2009



Au 31 décembre 2009, les 234 agents permanents (213 titulaires, 15 contractuels, 4 CAE et 2 apprentis) de la Communauté d'agglomération étaient répartis dans les directions comme suit : Direction générale des services (19), Direction des finances (5), Direction de l'habitat, de la politique de la ville et des équipements culturels et de loisirs (13), Direction de l'aménagement et des ressources techniques (98), Direction du développement (7), Régie des transports (57), Archipel (35).

S'ajoutent à ces effectifs les agents remplaçants non titulaires et les vacataires (37 au total).

En termes de management, en 2009 l'accent a été mis - en liaison avec le Comité d'Hygiène et de Sécurité ⁽¹⁾ et les 3 ACMO volontaires ⁽²⁾ - sur la prévention de la santé sur le lieu de travail et l'amélioration de l'organisation et des conditions du travail dans les services les plus exposés aux risques professionnels : collecte des déchets, transports urbains, piscine-patinoire, espaces verts...

En outre, dans le cadre de la révision générale du régime indemnitaire des agents de la Communauté d'agglomération entreprise en 2008 afin d'en faire un véritable outil de management, une modulation liée au niveau des responsabilités exercées, à l'atteinte des objectifs du service, et à l'assiduité, a été mise en place en 2009 pour encourager

la qualité du service rendu ⁽³⁾, ainsi qu'un régime spécifique pour reconnaître la pénibilité et les contraintes de certains métiers.

En 2009, le Comité Technique Paritaire s'est réuni le 30 janvier, le 16 mars et le 25 septembre ; il a été notamment consulté sur les nouvelles dispositions du régime indemnitaire applicables à certains emplois.



La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet reçoit de nombreuses demandes de stage, toutes les filières et toutes les fonctions sont concernées ; chaque stagiaire fait l'objet d'un encadrement adapté à ses objectifs ; un questionnaire facultatif d'appréciation sur son passage dans les services lui est remis avant son départ.

(1) Le Comité d'Hygiène et de Sécurité, créé par délibération du 27 octobre 2008, s'est réuni pour la première fois le 30 janvier 2009 ; un programme de prévention des risques professionnels lui a été présenté, et il lui a été proposé :

- de dresser un inventaire précis des Equipements de Protection Individuelle mis à disposition des agents dans les différents services, et de vérifier leur bonne adaptation aux risques encourus,
- de rechercher avec les ACMO et l'ACFI, des solutions aux questions d'utilisation soulevées,
- d'engager une démarche de sensibilisation et d'information sur la nécessité de les utiliser chaque fois que la réglementation le prévoit.

(2) Les Agents Chargés de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et sécurité sont chargés d'assister et de conseiller l'autorité territoriale dans la mise en œuvre des dispositions visant à prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents, et de veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires. Une convention prévoyant l'intervention d'un ACFI, chargé de contrôler les conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité, a en outre été conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Tarn.

(3) La démarche d'évaluation a été approfondie en conséquence.

Répartition des bénéficiaires d'actions de formation par axe et par direction

Axe de formation	D.G. et services rattachés	Direction des finances	Dir. de l'équilibre social de l'habitat, la politique des villes, équipements culturels et de loisirs	D.A.R.T	Direction du développement	Archipel	Libellus
Formations Hygiène - sécurité	5	0	7	23	1	34	19
Formations d'adaptation des agents aux évolutions technologiques	5	1	1	4	1	3	6
Formations à parfaire l'adaptation des agents à leur poste ou liées à un projet professionnel	9	3	4	18	1	10	1
Préparations concours/examens	3	1	1	11	2	6	1
Formations d'intégration	0	0	1	2	1	0	6

Un plan pluriannuel de formation est mis en œuvre ; le programme 2009 a été élaboré afin de répondre aux besoins des services en matière de développement et d'acquisition de compétences des agents, et de prendre en compte, en fonction

des possibilités existantes, les demandes individuelles ; priorité a été donnée aux formations en hygiène et sécurité, ainsi qu'aux formations visant à améliorer l'adaptation de l'agent au poste ou aux nouvelles technologies ⁽¹⁾.



Le management met l'accent sur la responsabilisation des agents : chaque service de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet a, dans son projet, des objectifs d'économie des ressources énergétiques, des fluides, des consommables ; les espaces verts ont généralisé les pratiques respectueuses de l'environnement.

(1) En 2009, 125 agents ont bénéficié d'une action de formation, pour 68 actions de formation dispensées, soit par le CNFPT, soit par des organismes extérieurs quand il s'agit de formations très spécifiques.

Les systèmes d'information et la logistique

Les services de la Communauté d'agglomération étant répartis sur 12 sites distants, les moyens logistiques dont ceux-ci disposent sont en partie décentralisés ; dans un souci de coordination et de rationalisation des ressources, le fonctionnement de l'informatique, de la téléphonie, et des liaisons intersites est assuré par la Direction générale des services.

L'exploitation des systèmes d'information, incluant la téléphonie, est assurée par deux techniciens polyvalents réseaux - sécurité - micro-informatique ; au total, pour une centaine d'utilisateurs qui utilisent l'intranet au quotidien, 95 postes de travail, gérés par 10 serveurs, sont répartis sur les 12 sites, dont 10 sont interconnectés par un réseau privatif utilisant la fibre optique ou relié au réseau ADSL ⁽¹⁾.

En outre, 35 entreprises accueillies en pépinière ou en hôtel d'entreprises sont connectées au service internet de la Communauté d'agglomération.

L'informatisation des processus de travail est une préoccupation constante des services, et la démarche de dématérialisation se poursuit.

Après l'adoption de la télétransmission des actes qui fonctionne depuis 3 ans, il est prévu de dématérialiser l'envoi de la convocation et du dossier de réunion des commissions, du Bureau et du Conseil de la Communauté.

Concernant les marchés publics, la dématérialisation est effective pour la publicité, la consultation et le téléchargement par les entreprises des dossiers, et la télétransmission des candidatures et des offres, avec selon les seuils quelques

restrictions, qui seront entièrement levées en 2010 grâce à la plateforme dont la collectivité s'est dotée.

Le Système d'information géographique accroît continuellement sa performance ; mutualisé avec les communes membres, il est associé à l'Observatoire économique et social ; tous deux rattachés à la Direction de l'aménagement et des ressources techniques, ils constituent un pôle de ressources capable de collecter, traiter, analyser, cartographier les données nécessaires aux études ⁽²⁾.

La commande publique

Instruments essentiels de l'action publique, les marchés représentent d'importants enjeux pour l'économie, les différentes formes de commande publique s'élevant en France à 120 milliards d'euros par an, soit environ 10 % du PIB, avec près de 73 % de l'investissement public réalisé dans le secteur local ; ainsi, le montant des marchés publics de la Communauté d'agglomération s'établit en moyenne à 5 millions d'euros par an.

Ce montant fluctue avec les engagements annuels des dépenses d'investissement de la Communauté et en fonction des périodes de contractualisation des financements extérieurs (Contrat de projets Etat-Région, Convention territoriale d'agglomération...) ; en 2009, 90 marchés publics ont été conclus, qui se répartissent entre 1 million d'euros pour les travaux, 850.000 € pour les services et 650.000 € pour les fournitures.

Les règles internes qui fondent la stratégie d'achat de la Communauté reposent, dans le cadre fixé par la loi, sur le souci de concilier la sécurité juridique et l'efficacité économique de la commande, en s'appuyant sur les principes de liberté d'accès aux marchés publics, d'égalité de traitement des candidats, et de contrôle de l'usage des deniers publics : publicité

des offres, mise en concurrence des candidats, transparence des analyses et des choix, contrôles externes...

En outre, dans le cadre du Plan local d'insertion pour l'emploi ⁽³⁾, des dispositions ont été prises pour mettre en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics, permettant ainsi de réserver un pourcentage d'heures de travail à des personnes éloignées du marché du travail.

(1) Le service informatique s'attache à optimiser les usages et les coûts ; il a intégré la gestion de la téléphonie, afin de maîtriser le budget global des télécommunications, avec un objectif de diminution de celui-ci.

(2) L'Observatoire économique et social assure des publications régulières, et fournit toutes les données dont les services peuvent avoir besoin ; il fournit également des organismes extérieurs tels que le Syndicat mixte du SCoT, le Syndicat mixte de l'enseignement supérieur et de la recherche, le Pays d'Autain ; il produit les données nécessaires à la coopération décentralisée et anime le programme d'action qui découle de celle-ci.

(3) cf supra « La politique de la ville ».

La mutualisation

Constamment recherchée par la Communauté d'agglomération avec ses partenaires, la mutualisation des moyens s'exprime en premier lieu avec ses communes membres ; nombre de conventions ont ainsi été conclues ⁽¹⁾, afin d'établir avec autant de précision qu'il est possible, et avec la nécessaire lisibilité pour l'utilisateur, la répartition des rôles et des tâches dans l'exercice des compétences.

En 2008, un nouvel élan avait été donné, pour poursuivre l'effort de clarification dans les conventions déjà existantes ⁽²⁾, et pour impulser une coopération plus étroite avec les communes, en particulier avec les 12 communes rurales de l'agglomération, qui ne disposent pas en propre des mêmes moyens que les 4 villes, elles-mêmes parfois dépourvues pour une coopération directe de commune à commune.

En 2009, il a en outre été institué, au bénéfice des communes rurales de l'agglomération, un fonds de concours destiné à financer des travaux de voirie ou sur le patrimoine communal ; l'enveloppe de ce fonds, fixée annuellement dans le cadre du budget primitif, s'est élevée pour cet exercice à 100.000 € ⁽³⁾.

Parallèlement, la réorganisation des services de l'Etat ayant entraîné le recentrage de ses interventions d'assistance et de conseil aux communes sur les seuls projets répondant aux enjeux nationaux prioritaires, une démarche a été engagée par la Communauté pour mettre en place auprès des communes rurales un service mutualisé d'assistance à maîtrise d'ouvrage ⁽⁴⁾.



La mutualisation des services est un objectif de gestion de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, elle répond aussi à une volonté de solidarité des villes en direction des communes rurales membres de l'intercommunalité ; en 2009, il a été décidé de dédier un technicien pour accompagner ces communes dans leurs projets.

(1) Pour l'entretien des zones d'activité, mais aussi pour les travaux de génie civil des réseaux de fibre optique.

(2) Ainsi, les conventions pour l'entretien des zones d'activité ont-elles été révisées, pour établir les règles partagées d'une gestion durable de ces zones. Différents niveaux d'intervention ont été précisés : entretien lié au pouvoir de police du maire, investissements courants, travaux de renouvellement (requalification ou restructuration des voies et réseaux). L'entretien lié au pouvoir de police du Maire fait l'objet d'une participation forfaitaire de la Communauté, indexée sur le coût de la construction ; l'entretien courant et les travaux de renouvellement font l'objet d'un programme pluriannuel d'investissement spécifique aux zones d'activité à hauteur de 1 million d'euros/an ; certains travaux d'investissements courants peuvent être réalisés en régie par les communes moyennant une participation de la Communauté.

(3) Ce montant a été porté à 120.000 € en 2010.

(4) Ce service a été mis en place à partir de 2010 avec le recrutement d'un technicien dédié.

Stratégie et prospective

Le projet d'agglomération

La stratégie territoriale de l'agglomération de Castres-Mazamet et de son bassin d'emploi est présentée dans le projet d'agglomération 2015, pris en compte par le Pays d'Autan dans l'élaboration de la charte de développement durable du pays ⁽¹⁾.

Pour faire face aux mutations des industries manufacturières et promouvoir des activités nouvelles, les acteurs de l'agglomération et de son bassin d'emploi : élus et représentants économiques et sociaux, déploient depuis plus de 20 ans une politique de redynamisation qui a permis que Castres-Mazamet reste le principal pôle industriel et de recherche privée de la Région Midi-Pyrénées après Toulouse.

D'une part la stratégie a misé sur les activités existantes à fort potentiel, au premier rang desquelles - grâce à la présence des Laboratoires Pierre Fabre - les industries de la santé et de la chimie fine ; d'autre part, elle a cherché à ouvrir de nouvelles perspectives,

Sans projet, l'agglomération de Castres-Mazamet n'aurait pu surmonter les difficultés auxquelles elle a dû faire face, avec l'effondrement des industries qui constituaient historiquement l'essentiel des activités économiques ; la stratégie de redynamisation a permis de compenser les emplois et d'en créer de nouveaux, tertiaires pour la plupart.

c'est ainsi que le territoire a joué un rôle pionnier en s'engageant dès le début des années 1990 dans le développement de l'économie numérique.

Un projet territorial novateur a été mis en œuvre sur la base de ces initiatives, avec l'ambition que Castres-Mazamet continue d'être un territoire compétitif et attractif :

- un pôle technologique d'enseignement supérieur et de recherche, spécialisé et concentré sur un campus, a été créé et se déploie en particulier sur 2 axes : numérique & santé, chimie & environnement ;
- la plateforme numérique au travers de son réseau métropolitain en fibre optique interconnecté avec les réseaux transnationaux via un téléport, offre un niveau élevé de sécurisation pour les opérateurs et les entreprises ;
- une offre foncière et immobilière d'un haut niveau de qualité environnementale, dotée de réseaux sécurisés, a été aménagée au cœur de l'agglomération, à proximité de l'aéroport régional.



Penser et agir : le projet de l'agglomération de Castres-Mazamet se décline dans des programmes opérationnels, souvent pluriannuels ; cette programmation est mise en perspective à l'échelle du pays par des schémas de l'économie touristique, de l'action culturelle, des itinéraires cyclables...

Forte de ces acquis dont l'impact a été positif sur le maintien et la création d'activités et d'emplois, notamment tertiaires, l'agglomération a depuis 5 ans renforcé son positionnement « numérique & santé », qui s'exprime dans le cadre d'une technopole désormais labellisée Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation.

⁽¹⁾ Le projet d'agglomération et la charte de pays, respectivement approuvés en 2002 et 2004, constituent les documents de référence pour la convention territoriale d'agglomération et la convention territoriale de pays contractualisées avec l'Etat, la Région et le Département.



Le Schéma de cohérence territoriale

Déployée à l'échelle du pays, la démarche prospective du Schéma de cohérence territoriale concerne un territoire de près de 100.000 habitants ; à l'issue des études et réflexions concertées tenues depuis 2006, un scénario volontariste s'est dégagé, respectueux des principes du développement durable, qui met en perspective à long terme le projet stratégique d'agglomération.

En 2009, une nouvelle étape du SCoT a été franchie, avec l'adoption du Plan d'aménagement de développement durable par le Conseil de la Communauté d'agglomération ⁽¹⁾ ; ce document, qui pose les orientations d'aménagement de l'espace du Pays d'Autan pour les 30 ans à venir, est assorti d'objectifs vertueux de maîtrise de la consommation des espaces naturels et agricoles par l'urbanisation à vocation d'habitat et d'économie ; de plus, la cartographie des trames vertes et bleues du territoire met l'accent sur la préservation des paysages, du cadre de vie et de la biodiversité ⁽²⁾.

Il est apparu qu'un objectif de croissance de 10.000 habitants pouvait être visé à l'horizon 2030, compte tenu des évolutions démographiques 99-06 qui marquent une rupture à la hausse par rapport aux projections tendanciennes de l'INSEE, et des travaux conduits sur l'aire urbaine toulousaine, qui estiment à 60.000 habitants le report de population sur l'ensemble des villes moyennes autour de la métropole.

L'objectif d'un apport de population supplémentaire a été jugé indissociable d'un objectif de création d'emplois, le SCoT visant en effet le maintien, voire le renforcement du caractère de bassin

de vie et d'emploi de son territoire, et donc le maintien du ratio actuel emploi/habitant soit 1 emploi minimum pour 2,7 habitants : la création de 4.000 emplois est prévue.

L'enjeu foncier

La Communauté d'agglomération a créé en 2009 un Etablissement public foncier local, qui a été installé le 11 décembre ⁽³⁾ ; ce nouvel outil, qui permet au territoire de mutualiser des moyens afin de disposer d'une ingénierie foncière, a pour objet de réguler et maîtriser le marché foncier, d'anticiper et d'inscrire les projets dans un cadre cohérent, d'assurer le portage foncier pour ses membres.

Lors de sa séance d'installation, l'Etablissement public foncier de Castres-Mazamet a pris connaissance du mode de fonctionnement qui lui est imparti par la loi ; un diagnostic et les enjeux fonciers du territoire lui ont été présentés et il a posé les bases de la stratégie qui doit conduire à établir la convention cadre de son intervention et les conventions opérationnelles qui pourront être conclues avec ses membres.

Selon les orientations données par le SCoT, les besoins locaux de constitution de réserves foncières sont limités : par exemple, en matière économique, il s'agit d'assurer à 30 ans la maîtrise foncière en vue d'aménager 300 hectares, ainsi l'Etablissement public foncier local peut avoir un effet de levier avec un prélèvement fiscal limité.

En complément à ce foncier à vocation économique, d'autres besoins existent, par exemple pour aménager les quartiers des gares, requalifier des friches industrielles, réaliser

de nouvelles voies améliorant les déplacements à l'intérieur du territoire et sécurisant les centres villes, préserver des espaces stratégiques autour des sites majeurs, mais aussi réserver de l'espace pour l'habitat...

(1) Il sera définitivement approuvé par l'ensemble des EPCI et soumis à l'Enquête Publique et à l'approbation par l'Etat en 2010.

(2) Le SCoT du pays d'Autan a été parmi les premiers à se doter d'un tel outil, mis au point en concertation avec tous les acteurs, et réalisé avec l'appui du CAUE du Tarn.

(3) Constitué de 8 membres titulaires et 8 suppléants, tous délégués de la communauté d'agglomération, les statuts de l'Etablissement public foncier local prévoient qu'il puisse s'élargir, en premier lieu à l'échelle du SCoT et du Pays, aux établissements publics intercommunaux qui souhaiteraient le rejoindre ; la Région et le Département peuvent y adhérer.

La convention territoriale d'agglomération

Le 29 avril 2009, la Communauté d'agglomération a conclu une convention territoriale avec l'État, la Région et le Département pour la période du Contrat de projets 2007-2013, au titre duquel la Région a réservé une enveloppe de 14 millions d'euros pour le programme de l'agglomération de Castres-Mazamet.

Cette convention, qui s'inscrit dans la continuité du contrat d'agglomération 2003-2006, est l'instrument de mise en œuvre du projet d'agglomération jusqu'à 2013, et se présente comme suit :

- un axe préalable, relatif aux opérations dans les domaines des transports et du désenclavement ;
- l'axe 1, relatif aux infrastructures économiques et d'enseignement supérieur et de recherche ;
- l'axe 2, relatif à la requalification des sites d'activités et la résorption de friches industrielles, à l'accompagnement des entreprises, ainsi qu'aux actions en faveur de l'emploi et de la formation ;
- l'axe 3, relatif aux aménagements urbains, aux équipements publics de centralité, aux politiques du sport, de la culture et des loisirs.

En 2009, 2 programmes opérationnels étaient approuvés au titre de la convention en cours, avec 29 opérations engagées représentant un montant total de 21,7 millions d'euros ⁽¹⁾, pour lesquelles 6,5 millions d'euros d'aides ont été sollicités auprès de l'Union Européenne, de l'Etat, de la Région et du Département ⁽²⁾.

Les opérations à maîtrise d'ouvrage intercommunale représentent 70 % du coût total des programmes 2008 et 2009, et portent sur le développement économique, compétence première

de l'agglomération ; il s'agit notamment des investissements dans les sites d'activité et l'immobilier d'entreprises, et d'opérations de désenclavement.

Les opérations à maîtrise d'ouvrage communale, qui représentent 30 % du coût total des programmes, s'intéressent aux aménagements urbains, aux équipements et services à la population ; indispensables car elles sont complémentaires aux actions de développement économique, elles contribuent à renforcer l'attractivité et la cohésion du territoire ⁽³⁾.

Ainsi, la mise en œuvre de la Convention territoriale d'agglomération se traduit par une concentration sur des opérations structurantes, répondant aux enjeux de redynamisation, avec une complémentarité totale entre Communauté et communes.

(1) La programmation 2010 - année 3 - portera sur 20,6 millions d'euros de projets.

(2) Les opérations se répartissent comme suit : 11 par la Communauté d'agglomération pour 14,6 millions d'euros, 17 par les communes pour 6,6 millions d'euros et une par la Chambre de Commerce et d'Industrie pour 0,4 millions d'euros. La Région est le premier financeur sollicité, à hauteur de 2,6 millions d'euros au total ; à noter également la part importante des subventions sollicitées auprès du Département pour la réalisation d'opérations de développement économique, culturelles et d'aménagements urbains, toujours à l'instruction au moment de la rédaction de ce rapport.

(3) Les projets communaux concernent 6 des 16 communes membres de la Communauté d'agglomération ; le coût des projets de Castres et de Mazamet représente 27 % du coût total des projets communaux.

Castres-Mazamet, accessible et communicante

Le projet d'aménagement et de développement durable de l'agglomération de Castres-Mazamet s'ouvre sur un préalable relatif au désenclavement routier, indispensable pour le bassin d'emploi et l'ensemble du sud du Tarn, seul territoire de cette taille en Midi-Pyrénées à ne pas être relié dans des conditions rapides et sûres avec la métropole régionale.

La Communauté d'agglomération soutient en conséquence les initiatives actuelles de l'Etat qui visent à rattraper les retards accumulés pour l'amélioration des routes nationales dont elle est le premier financeur dans son périmètre ; elle intervient aussi sur des voies urbaines à vocation départementale.

Parallèlement, elle apporte une contribution importante à l'aéroport régional de Castres-Mazamet, et elle agit au travers de la SAEM InterMediaSud pour continuer de développer la performance de la plateforme numérique.

Les routes

En 2008, un premier tronçon de la voie urbaine nord a été ouvert à la circulation ; l'achèvement des études pour le deuxième tronçon a été réalisé en 2009, dans la perspective d'en engager le chantier en 2010 ⁽¹⁾.

Le 22 janvier 2010 a été ouverte à la circulation la « déviation courte » de Saint-Alby, dont la Communauté d'agglomération a obtenu l'inscription de la deuxième

phase dite « déviation longue » dans le Programme de développement et de modernisation des itinéraires conclu entre l'Etat et les collectivités financeurs ⁽²⁾.

Mais l'actualité 2009 a surtout porté sur le projet d'autoroute entre Toulouse et Castres, suite à la décision prise le 23 décembre 2008 par le Ministre d'Etat, Ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, d'accélérer ce dossier.

Consécutivement, la commission nationale du débat public a été saisie ; elle a approuvé le dossier de concertation qui lui a été remis par l'Etat et a chargé une Commission particulière d'organiser le débat public sur le terrain ; celui-ci s'est déroulé entre le 21 octobre 2009 et le 21 janvier 2010 et a donné lieu à 10 grandes réunions en différents lieux situés sur l'itinéraire ⁽³⁾.



L'amélioration de l'accessibilité est une question d'équité territoriale : essentielle au rééquilibrage de Midi-Pyrénées, elle est vitale pour l'agglomération de Castres-Mazamet et son bassin d'emploi, pôle d'équilibre capable d'offrir une alternative de développement à la métropole toulousaine en voie de saturation.

(1) La Communauté d'agglomération est maître d'ouvrage de cette opération, qui a en effet été programmée en 2 phases : la 1ère porte sur la totalité des études et des acquisitions foncières, plus les travaux du 1er tronçon de 2,2 Km, pour 6 millions d'euros ; la 2ème porte sur les travaux du 2ème tronçon de 1,5 km, pour 3 millions d'euros - le financement est assuré à hauteur de 67,5 % par la Communauté d'agglomération et à hauteur de 32,5 % par le Département, en raison de la vocation départementale de cet axe, qui relie la Montagne tarnaise à la rocade de Castres et à l'axe Castres-Albi.

(2) La déviation de Saint-Alby est une route nationale ; la déviation dite « courte » a été financée dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région 2007-2013, son prolongement en déviation dite « longue » a été inscrit le 24 décembre 2009 dans le Programme de développement et de modernisation des itinéraires 2009-2014 de l'Etat, pour un coût estimé à 9 millions d'euros - la Communauté d'agglomération ayant porté sa participation à 37,75 % (Etat 30 %, Région 21,5 %, Département 10,75 %).

(3) Au cours de ces réunions, 335 interventions ont été enregistrées : 194 favorables à l'autoroute concédée, 11 favorables à une 2 X 2 voies réalisée sur fonds publics, 109 contre la 2 X 2 voies ou pour des solutions alternatives, 21 inclassables. Au-delà des positions divergentes, habituelles dans le cadre d'un débat public qui est traditionnellement une tribune pour les opposants aux sujets débattus, cette concertation aura fait apparaître un consensus sur la nécessité, reconnue par tous, de donner au sud du Tarn les liaisons routières qui lui font défaut et que son niveau d'activité mérite. Dans leur quasi-totalité, les collectivités territoriales du Tarn, les acteurs socio-économiques, les élus, la population, ont exprimé leur conviction que seule la concession autoroutière était en mesure de répondre à l'enjeu dans un délai acceptable.

Les rapports du débat public publiés en mars 2010 par la Commission particulière et la Commission nationale relèvent le sentiment général de l'injustice faite au sud du Tarn, et le besoin d'une meilleure équité dans les politiques d'aménagement.

L'aéroport régional

En plus de l'aéroport international de Toulouse-Blagnac, il y a en Midi-Pyrénées deux plateformes aéroportuaires régionales, à Castres-Mazamet et à Tarbes-Lourdes.

Le fonctionnement des lignes régulières de l'aéroport de Castres-Mazamet avec Paris-Orly et Lyon-Satolas, est soutenu financièrement par la Communauté d'agglomération, la Région et le Département, à hauteur de 28 % pour chacun de ces financeurs, la Chambre de Commerce et d'Industrie apportant 16 %.

A compter d'avril 2009, la compagnie Airlinair, qui exploite ces lignes, a mis en place une rotation supplémentaire avec Paris en milieu de journée du lundi au vendredi, et en fin d'après-midi le dimanche, ce qui a entraîné une croissance du nombre de passagers sur cette ligne de l'ordre de 30 %.

Parallèlement, le nombre de passagers transportés sur la ligne avec Lyon via Rodez a diminué, en raison notamment d'une baisse de la fréquentation d'affaires à partir de Rodez.

Globalement, le nombre de mouvements d'avions enregistrés sur l'aéroport a progressé de 20 % en 2009 par rapport à l'année précédente, tous vols confondus : ont augmenté les vols militaires (+ 55 %), les vols de l'aéro-club (+ 16 %), les vols privés (multipliés par 4) ; ont baissé les vols des écoles de pilotage (- 40 %).

Le contexte économique de l'activité aérienne n'a pas permis en 2009 de développer une activité de vols charters.

Sur le plan des investissements, après les travaux effectués dans l'aérogare pour adapter les installations aux nouvelles normes et procédures de sécurité, le Syndicat mixte de l'aéroport a programmé des travaux d'amélioration de la fonctionnalité du parking voyageurs ⁽¹⁾.

La plateforme numérique

La plateforme numérique de Castres-Mazamet repose sur un réseau métropolitain de fibre optique déployé sur 90 km de génie civil et connecté aux grands réseaux de l'internet via le téléport, équipement mutualisé de services hautement sécurisés ; par son caractère pionnier puisqu'elle a été initiée dans les années 1990, elle a permis de doter l'agglomération d'un niveau exceptionnel de performance dans le domaine des télécommunications et d'en faire un territoire d'innovation numérique.

A partir des infrastructures qu'elle a mises en place, la société InterMediaSud, qui porte le projet depuis l'origine, a acquis une capacité d'expertise qui bénéficie à l'action économique de la Communauté d'agglomération - son principal actionnaire public - et de la technopole - dont elle est partenaire pour la promotion, l'animation, et l'accompagnement des dossiers d'entreprises ; elle participe en outre activement au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, notamment dans sa filière numérique ; elle est elle-même engagée dans la recherche ⁽²⁾.

La société a développé une activité d'opérateur et d'opérateur local d'opérateurs, faisant de l'agglomération un des territoires de France où l'accès aux réseaux à haut débit est parmi les plus

performants et les plus compétitifs pour les entreprises ; il faut noter que depuis 2009, elle propose à celles-ci une nouvelle offre d'accès à internet à très haut débit, qui devrait également déboucher en 2010 sur d'autres services tels que la visioconférence à la demande, par exemple ⁽³⁾.

Dans ces conditions, InterMediaSud a augmenté de façon importante son CA HT en 2009, exerce qui fait ressortir un résultat net après impôt de 325.786 €.

Parallèlement, la Communauté d'agglomération poursuit sur son territoire, avec ses communes membres, une action soutenue pour tendre vers une couverture optimale par l'ADSL et déployer le très haut débit ⁽⁴⁾ ; elle continue aussi de soutenir la diffusion et l'appropriation des TIC par les usagers, au travers notamment de la Cyberbase qui s'adresse au grand public, et d'It Média, centre de formation à distance du réseau régional Pyramide.

(1) Il est à noter que le parking est gratuit pour les voyageurs ; le coût des aménagements a été estimé en 2010 à 260.000 €.

(2) La société s'est en effet engagée depuis 2004 dans des activités de recherche et développement ; celles-ci ont notamment débouché sur le prototypage puis la finalisation d'une première version d'un système innovant permettant à des équipements de type routeur FTTO des fonctionnalités complémentaires de gestion de la qualité et de la sécurité des flux ; InterMediaSud, qui a d'abord utilisé ce système pour son offre de services, a commencé à le commercialiser en 2009 à un autre opérateur local de réseau à très haut débit.

(3) InterMediaSud propose aux PME pour 299 €/mois, un accès internet à 4 Mb/s en upload (débit montant) et jusqu'à 100 Mb/s en download (débit descendant).

(4) La ville de Castres s'est ainsi engagée en 2009 à mettre en œuvre des solutions de résorption des zones d'ombre, en premier lieu en proposant l'installation d'infrastructures passives de télécommunications, connectées aux NRA d'origine par le réseau en fibre optique d'InterMediaSud, et mises à la disposition des opérateurs ; prenant en compte les règles de mutualisation définies par l'ARCEP, elle a aussi décidé de lancer un schéma directeur de déploiement du FTTH.

Castres-Mazamet, dynamique et innovante

La Communauté d'agglomération, qui a pris la relève du district créé en 1993 pour porter l'ambition de développement de Castres et de son bassin d'emploi, a pour compétence première l'action économique ; elle s'est également dotée volontairement de la compétence en matière d'enseignement supérieur et de recherche - ces domaines sont des priorités de l'action intercommunale.

Le positionnement et la communication

Au positionnement de Castres-Mazamet comme pôle d'équilibre régional, compte tenu de son potentiel industriel et de recherche privée, avec l'orientation « numérique & santé » qui bénéficie des apports de la plateforme numérique et du pôle d'enseignement supérieur et de recherche, correspondent une politique de communication et des actions de marketing territorial adaptées.

La politique de communication de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet répond à cet objectif de positionnement et relaie les priorités de l'action intercommunale dans la communication des organismes partenaires : ainsi, en matière

de développement économique avec Castres-Mazamet Technopole^{CEEI} et, en ce qui concerne le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, avec le Syndicat mixte constitué à cet effet.

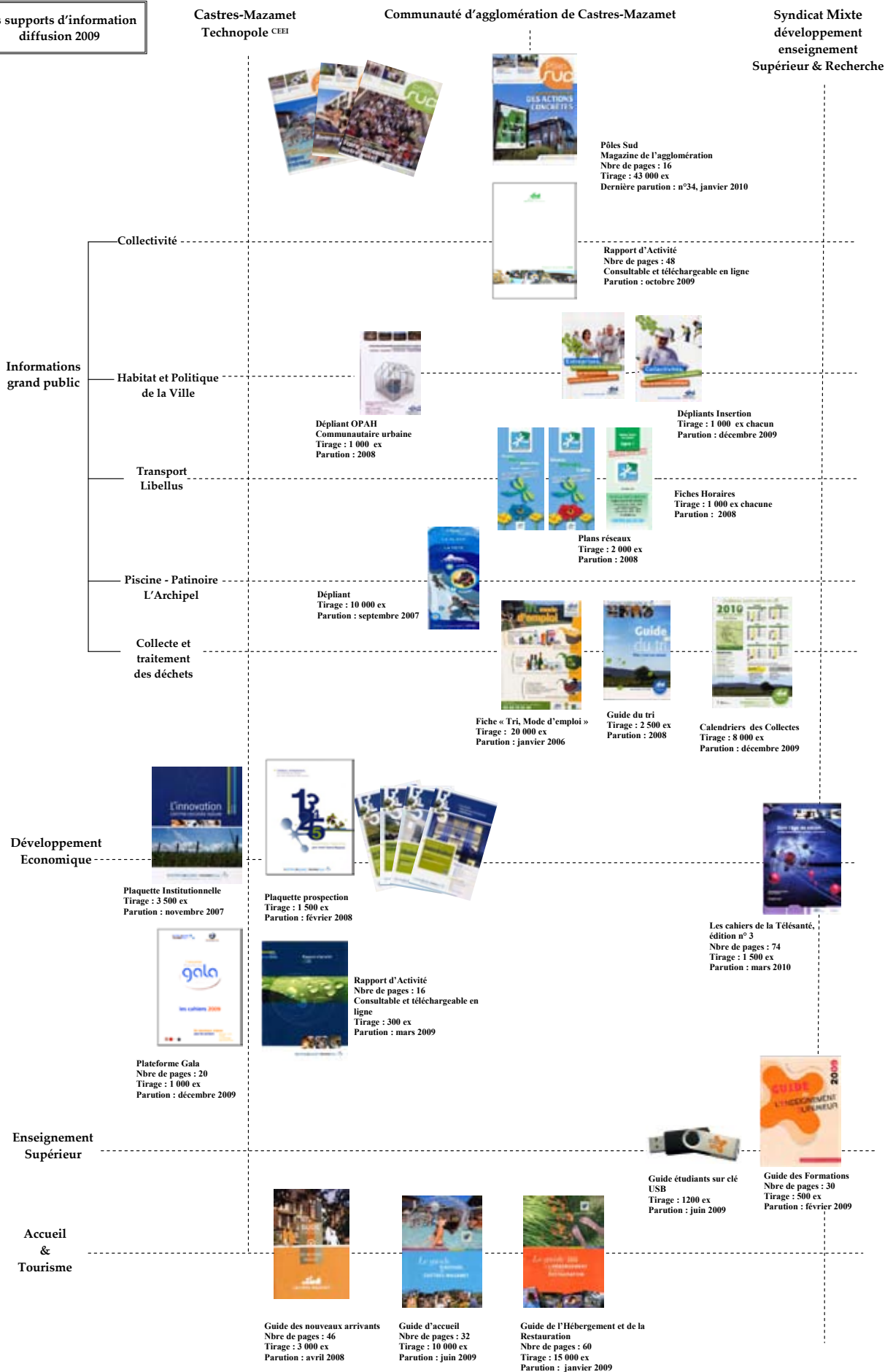
Certes, le service communication organise l'information sur les services de la Communauté et facilite l'accès des usagers à cette information, qu'il s'agisse des transports urbains, de la collecte et du traitement des déchets, des équipements culturels et sportifs..., mais il s'adresse plus largement à la population de l'agglomération et, au-delà, à toutes les personnes ou groupes de personnes que concernent les actions qui découlent de la stratégie territoriale.

Le magazine d'information trimestriel « Pôles Sud » est diffusé depuis 10 ans dans l'agglomération et à l'extérieur de celle-ci, mais la communication en ligne est devenue un vecteur essentiel comme en atteste la fréquentation du site internet de la Communauté d'agglomération (plus 130.000 internautes en 2009) ; l'accent est mis aussi sur l'événementiel, tant pour le développement économique, au travers du programme d'animation de la Technopole, que pour l'enseignement supérieur,

avec les salons étudiants ou la semaine d'intégration de ceux-ci.

Des guides sont édités et mis en ligne à l'adresse des nouveaux arrivants et des touristes : le guide des nouveaux arrivants est utilisé par les entreprises et les organismes qui recrutent, et par les étudiants ; les jeunes qui étudient à Castres-Mazamet reçoivent en outre à chaque rentrée une clé USB comprenant le guide de l'enseignement supérieur et le guide de l'étudiant ; un guide d'accueil et un guide de l'hébergement et de la restauration sont réalisés en partenariat avec les Offices de Tourisme qui les diffusent dans les foires et salons où est présentée l'offre touristique de Castres-Mazamet.

Les supports d'information diffusion 2009



Le développement économique

Le développement économique est la première des compétences de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet ; elle est avec le désenclavement routier et le développement de l'enseignement supérieur et la recherche, une des 3 priorités de l'action intercommunale, indissociables pour développer l'activité et l'emploi.

Dans un contexte de crise et de concurrence accrue entre les territoires, l'action communautaire de soutien au développement économique conduite à Castres-Mazamet conserve le cap qui est donné par la stratégie et le projet de redynamisation du territoire, tout en tendant à se renforcer et à revêtir des formes nouvelles.

Des initiatives ont été ainsi prises en 2009 pour accélérer les projets d'investissements, augmenter la performance des outils, multiplier les partenariats opérationnels :

- l'offre foncière fait l'objet d'un programme d'investissements qui se décline à plusieurs niveaux : poursuite du plan d'aménagement du site de niveau régional « Le Causse Espace d'Entreprises » (ouverture de nouveaux secteurs pour 12 millions d'euros et adaptation du règlement de ZAC), lancement du plan d'aménagement du Parc d'activités du Thoré (l'année 2009 ayant été consacrée à la résolution des questions foncières qui conditionnaient le démarrage de la ZAC, dont le coût d'aménagement est estimé à 5 millions d'euros), mise en œuvre du plan pluriannuel d'entretien, de restructuration et d'extension des sites d'activités transférés par les communes

(1 million d'euros/an, lancement de l'opération d'extension du site d'activités de Saint-Alby à Galinrey) ;

- l'offre immobilière fait également l'objet d'un programme soutenu d'investissements, avec des travaux engagés sur les bâtiments à usage de pépinière ou d'hôtel d'entreprises tels que le Centre Bradford ⁽¹⁾ ; des études ont été conduites, préalables aux décisions qui doivent être prises pour la réhabilitation de bâtiments à vocation industrielle ;

- le projet de plateforme scientifique et technologique de galénique avancée « Gala », projet structurant du pôle de compétitivité Cancer Bio Santé, programmé dans le cadre du Contrat de projets Etat-Région a également été finalisé et, le 17 décembre, une 1^{ère} rencontre a été organisée avec les industriels des secteurs concernés par l'offre de services qui va être proposée par cette plateforme, créée en partenariat avec l'ENSTIMAC qui en assurera l'équipement et la gestion ; les installations ouvriront sur Le Causse début 2011 (coût pour la Communauté d'agglomération : 660.000 €) ;

- la technopole déjà labellisée et membre du réseau national RETIS depuis 2005 a obtenu en juin 2009 le label de Centre européen d'entreprise et d'innovation qui vient ajouter une reconnaissance de la Commission européenne au positionnement du territoire, tout particulièrement dans le domaine « santé & numérique » sur lequel la technopole a mis l'accent ; Castres-Mazamet Technopole^{CEEI} bénéficie ainsi de l'adossé à un réseau supplémentaire pour déployer son expertise dans le domaine de la e-santé ⁽²⁾, avec un premier partenariat conclu entre

l'Université d'East London et ISIS ; - les partenariats sont actifs avec l'incubateur de Midi-Pyrénées, le réseau régional des pépinières d'entreprises, les pôles de compétitivité - en particulier le pôle Cancer Bio Santé dont la Communauté d'agglomération est membre du Conseil d'administration... ;

- l'accompagnement des projets d'implantation des entreprises s'est amplifié ; les aides directes consenties à celles-ci par la Communauté d'agglomération s'élevaient à la fin 2009 à 3,8 millions d'euros, 76 entreprises en ont bénéficié, pour des projets représentant près de 600 créations d'emplois.



Le schéma territorial des infrastructures économiques pose les principes d'aménagement et d'entretien des sites d'activités à l'échelle du Pays ; 17 relèvent de la Communauté, pour une superficie de près de 600 ha ; ainsi le Parc du Thoré et le site de Saint-Alby, en cours d'aménagement sur le pôle mazamétain, mais aussi Mélou-Chartreuse et des sites en projet sur le pôle castrais.

(1) Le dossier de construction d'un nouveau bâtiment locatif tertiaire de 2.200 m² en extension de L'Arabase sur Le Causse a été également réactivé à la fin de 2009 ; le chantier a été lancé mi-2010 pour une livraison en 2011.

(2) Ce qui a permis, en 2010, lors de la création du Centre expert e-santé constitué autour du CHU de Toulouse dans le cadre du Centre national de référence en lien avec le pôle de compétitivité Cancer Bio Santé, que l'agglomération de Castres-Mazamet propose de s'associer et de participer, et que la technopole offre d'apporter sa valeur ajoutée, en particulier son expertise en matière de montage de projets collaboratifs impliquant à la fois des industriels, des professionnels de santé et des acteurs de la recherche académique.

L'enseignement supérieur et la recherche

L'actualité du pôle d'enseignement supérieur et de recherche de Castres-Mazamet a été marquée en 2009 par d'importants projets qui s'accompliront lors de la rentrée 2010 :

- la création d'une classe préparatoire aux grandes écoles qui vient conforter l'offre post-baccalauréat du lycée de La Borde Basse ; il s'agit d'une classe « mathématiques physique et sciences de l'ingénieur » - la seule de l'Académie en dehors de Toulouse, qui vient compléter l'offre dans le grand sud-ouest ;
- l'ouverture dans notre IUT rattaché à l'Université Paul Sabatier, d'un 4ème département « techniques de commercialisation », qui vient s'ajouter aux départements « chimie », « services et réseaux de communication » et « génie du conditionnement et de l'emballage » ;
- la construction des locaux de l'Ecole d'ingénieurs en Informatique et systèmes d'information pour la santé ISIS créée en 2006, qui pourra ainsi accueillir désormais des promotions complètes d'au moins 30 diplômés par an ⁽¹⁾.

Avec ces nouvelles formations qui viennent confirmer son profil scientifique et technologique ⁽²⁾ le pôle d'enseignement supérieur et de recherche de Castres-Mazamet voit son effectif tendre à court terme vers 1.700 étudiants, tandis que se renforce le niveau de l'offre pédagogique et de recherche qu'il propose.

L'accent est d'ailleurs mis sur le soutien à la recherche constituée autour des équipes d'enseignants-chercheurs de l'IUT et maintenant, de l'Ecole d'ingénieurs ;

ainsi, en 2009, le projet « Castres-Mazamet, territoire d'expérimentation en santé, télésanté et offre de soins » ⁽³⁾, a permis qu'une coopération s'instaure entre ISIS et le centre hospitalier intercommunal pour porter des projets collaboratifs visant à développer de nouveaux services aux patients, autour du concept de l'« hôpital du futur ».

Pour les années à venir, l'enjeu est que le pôle de recherche constitué à Castres-Mazamet, bien relié aux acteurs académiques et aux entreprises, continue avec l'appui de la technopole de s'insérer de façon cohérente dans la dynamique régionale de soutien à la recherche et à l'innovation, et dans l'action des pôles de compétitivité.

Bien entendu, les actions d'accueil des nouveaux étudiants et d'animation de la vie étudiante : point d'accueil logement, programme annuel d'animations sportives, se poursuivent, avec une nouveauté depuis 2009 : l'agenda de l'étudiant est désormais remplacé par une clé USB remise à la rentrée à tous les étudiants, contenant le guide des formations, le guide pratique « vivre à Castres-Mazamet », tout en offrant une capacité de stockage.



Le positionnement numérique & santé de l'agglomération de Castres-Mazamet n'est pas exclusif, mais il met l'accent sur des ressources uniques en Midi-Pyrénées, comme celles de l'équipe de recherche mobilisée autour de l'Ecole d'Ingénieurs en Informatique et Systèmes d'Information pour la Santé ISIS.



Le pôle d'enseignement supérieur et de recherche continue de se développer ; avec l'ouverture à la rentrée 2010 d'une classe préparatoire math sup-math spé au lycée de La Borde Basse et d'un 4ème département Techniques de commercialisation à l'IUT de l'Université Paul Sabatier, il aura bientôt 1.700 étudiants à Castres-Mazamet.

(1) Rappelons que le coût de l'opération s'élève à 10,7 millions d'euros, le financement se répartissant comme suit : Etat 1/3, Région 1/3, Département et Communauté d'agglomération dans le cadre du syndicat mixte 1/3.

(2) Ce profil a été recherché dès l'origine, et se traduit par un lien étroit avec les entreprises, qui peuvent proposer des stages, mettre à disposition des enseignants vacataires, offrir des débouchés ; le tissu économique ouvre en outre aux enseignants et aux chercheurs un vaste champ d'expérimentation, de transfert de technologie et de recherche, ce qui concourt à sa dynamisation.

(3) La Diact-Datar a en effet retenu l'agglomération de Castres-Mazamet dans le cadre d'un appel à projets lancé au niveau national pour conduire cette expérimentation, qui s'est concrétisée par deux projets innovants ayant pour objectif de rompre l'isolement des patients : d'une part, des terminaux multimédia permettant au patient hospitalisé de conserver des liens avec son environnement extérieur ; d'autre part, un lien internet entre le patient à domicile, l'équipe de soins du Centre hospitalier et son médecin traitant, permettant des applications telles que : prise de rendez-vous, pilulier virtuel, dématérialisation de l'ordonnance de sortie...

Castres-Mazamet, attractive et solidaire

Les équipements culturels

Quand elle a été créée, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet avait reconnu l'intérêt communautaire d'un équipement culturel : l'espace culturel et multimédia Apollo ; elle a ensuite pris la même décision pour la salle de musiques actuelles Lo Bolegason.

L'espace culturel multimédia Apollo - Michel Bourguignon

Cet équipement, avec ses deux salles de spectacle, l'une pouvant accueillir des spectacles vivants et le cinéma, et une seconde dédiée au cinéma, ses espaces d'expositions et d'animations pour les artistes et les associations culturelles, et sa médiathèque, a été construit en 1993 au cœur de ville de Mazamet.

Il est géré par la Communauté d'agglomération, l'association Accord étant chargée par la ville de Mazamet de la programmation culturelle ; un important programme de travaux de fonctionnalité et de mise aux normes a été engagé par la Communauté d'agglomération à partir de 2007.

En 2009, les investissements ont porté sur les travaux nécessaires à l'installation de la projection de films numériques, ce qui a permis

à l'exploitant de compter parmi les premières salles de cinéma du Tarn à assurer la diffusion des films en 3D.

Lo Bolegason

La Communauté d'agglomération est la collectivité de rattachement de la régie dotée de l'autonomie juridique et financière qui assure depuis 2002 la gestion de la salle de musiques actuelles Lo Bolegason.

Cet équipement dispose pour les concerts d'une salle de 525 places debout et 280 assises, de 4 studios de répétition, d'un espace multimédia, et se trouve situé à proximité du centre ville de Castres.

En 2009, la fréquentation paraît avoir suivi la tendance qu'ont connue les autres équipements situés hors des grandes métropoles, passant à 8.300 personnes au total, dont 6.000 entrées pour les 32 concerts payants et gratuits (2.280 entrées pour les 20 concerts payants) ; les actions en direction des scolaires et l'activité des studios sont en progression.

La direction a néanmoins maintenu une double exigence de programmation, à la fois au plus proche des nouvelles créations et des références ; Lo Bolegason a aussi continué d'accueillir des masters class et des rencontres d'artistes, d'accueillir des artistes en résidence, d'organiser des ateliers de slam.

Sur le plan de la gestion, en 2009, le Conseil d'administration et les financeurs ont maintenu le cap de la rigueur, ce qui a permis de pallier la baisse de fréquentation et de ressources propres de l'établissement, l'excédent de l'exercice étant dû à des produits exceptionnels ⁽¹⁾.

(1) L'excédent net d'exploitation s'établit à 14.603 € ; l'excédent net cumulé de clôture à 31.861 €.



Un nouveau design pour la salle de musiques actuelles Lo Bolegason à Castres, le réaménagement du centre culturel multimédia Espace Apollo-Michel Bourguignon à Mazamet : la Communauté fait en sorte que les équipements soient à la hauteur des programmations.

Les équipements sportifs et de loisirs

A sa création, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet avait reconnu l'intérêt communautaire pour un équipement sportif : la piscine-patinoire de L'Archipel ; elle est également devenue compétente pour l'exploitation de la base de loisirs du lac des Montagnès.

En 2009, ont été étudiées les conditions dans lesquelles pouvait être envisagé le transfert des piscines de l'agglomération, ces équipements étant exploités au niveau intercommunal dans de nombreuses communautés d'agglomération.

A l'issue de ces études, le Conseil a reconnu d'intérêt communautaire le Stade nautique de La Lauze à Mazamet et la piscine Caneton de Lameilhé à Castres ; ainsi, les équipements aquatiques de l'agglomération ouverts au public recevant les usagers relèvent désormais de la communauté d'agglomération ⁽¹⁾.

La piscine-patinoire de L'Archipel

La piscine-patinoire de L'Archipel, construite en 1993, seul équipement de ce type dans le Tarn : à la fois piscine sportive et ludique avec des bassins couverts et des bassins extérieurs, patinoire et restaurant, est située à Castres, dans un environnement naturel privilégié, entre le parc de loisirs de Gourjade et le campus de La Borde Basse.

La fréquentation totale au cours de l'année 2009 a compté 285.000 entrées dont 224.000 pour la piscine et 58.000 pour la patinoire, qui se répartissent entre le public (72 %), les scolaires (13 %) et les clubs (15 %), plus 3.000 lors de spectacles et manifestations diverses.

Afin de maintenir une qualité d'accueil et de prestation au niveau des attentes des usagers, un effort d'investissement très important est consenti chaque année et, en 2009, une démarche qualité pour le suivi de l'entretien des surfaces a été engagée.

Outre des achats de matériels, l'ascenseur a été mis aux normes ; à la piscine, les vestiaires publics ont été réaménagés, le toboggan a été rénové et l'étanchéité de la toiture a été entièrement reprise.

La base de loisirs du lac des Montagnès

Depuis son transfert à la Communauté d'agglomération, la base de loisirs du lac des Montagnès a fait l'objet de travaux de mise aux normes et d'embellissement qui ont été récapitulés dans le rapport d'activité 2008 ⁽²⁾.

La base de loisirs dispose d'un garde qui réside sur place toute l'année ;

en 2009, elle a connu une importante fréquentation, estimée à 122.000 personnes de mai à septembre 2009, la saison de baignade ayant bénéficié d'une météo favorable ; les faits marquants de la saison ont été :

- la mise en place des navettes gratuites Libellus pendant une partie de la saison d'été ;
- la mise en service d'une aire de service pour campings cars, qui a enregistré 400 arrêts en 2009 ;
- l'installation d'une activité ludique de bulles d'air, proposée par un exploitant privé.

La qualité de l'eau a été conforme pour la baignade pendant toute la saison ; le plan d'organisation des secours a été mis à jour et le matériel de premiers secours renouvelé ; le barrage continue de faire l'objet d'une surveillance régulière par les services d'EDF.

(1) L'intérêt communautaire a été décidé lors de la séance du 7 décembre. Le transfert effectif a été fixé au 1er juillet 2010. Rappelons que la loi stipule que, parmi les compétences que les communes peuvent transférer aux communautés d'agglomération, certaines le sont intégralement (par exemple, les transports) et d'autres le sont partiellement (par exemple, le développement économique).

Dans le premier cas, les communes sont totalement dessaisies de leurs compétences ; dans le second cas, la compétence est partagée entre la commune et la Communauté d'agglomération.

La ligne de ce partage doit être définie par l'intérêt communautaire : la partie de la compétence qui est reconnue d'intérêt communautaire est transférée à la Communauté d'agglomération ; le reste de la compétence continue à relever de la commune.

Dans les communautés d'agglomération, est réputé avoir un caractère communautaire ce qui a été déclaré tel par le conseil communautaire à la majorité qualifiée des deux tiers ; les conseils municipaux ne participent pas à la définition de cette reconnaissance.

(2) Les investissements les plus récents portent sur la réalisation d'un réseau neuf de traitement biologique des eaux usées, ainsi que l'édification sur la plage d'un chalet bien intégré dans le paysage, destiné à héberger le poste de secours et les surveillants de baignade pendant la période d'ouverture de la base de loisirs.



La solidarité ne doit pas se cantonner à notre porte ; la coopération décentralisée engagée par la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet avec Guédiawaye, ville de l'agglomération dakaraise, porte sur des applications numériques concrètes au service de la population, comme l'organisation du ramassage des ordures ménagères.

L'équilibre social de l'habitat

Le Programme local de l'habitat

La réactualisation du Programme local de l'habitat, qui a démarré en novembre 2008, comprend 3 volets, réalisés pour une grande part pendant l'année 2009 ⁽¹⁾ :

- le diagnostic des problématiques de l'habitat dans le périmètre intercommunal ;
- la proposition de territorialisation ; elle vise la réalisation pendant la période 2011-2013 de 310 logements par an dont 29 % de logements locatifs sociaux ;
- des fiches actions encadrant les grands principes de la politique locale de l'habitat :
 - anticiper sur le foncier et l'aménagement,
 - articuler habitat, aménagement et développement durable,
 - appliquer les principes de mixité,
 - veiller au niveau de confort des logements existants,
 - cibler l'action sur les publics spécifiques que sont les personnes âgées, les personnes handicapées, les jeunes,

les gens du voyage, ainsi que sur l'hébergement d'urgence et temporaire, mettre en place un dispositif d'observation et d'animation-évaluation.

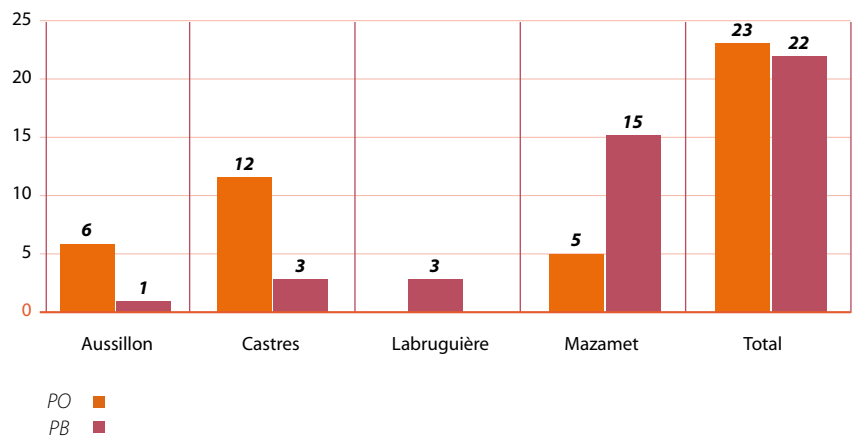
L'Opération programmée d'amélioration de l'habitat

Les OPAH sont calquées sur la réglementation de Agence nationale de l'habitat ; suivant les recommandations du Grenelle de l'environnement, l'OPAH communautaire urbaine, lancée le 22 septembre 2008 est orientée sur la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique. Son périmètre concerne à Aussillon le bâti ancien ou situé sur des axes routiers de grande circulation, à Castres le nord-est de la ville et le cœur de certains hameaux,

à Labruguière le centre historique, à Mazamet les zones U1 et U2 du Plan Local d'Urbanisme.

En 2009, 413 propriétaires ont été renseignés sur leur droit à subvention ; la tenue régulière de permanences tant dans les communes qu'à la Communauté d'agglomération a permis d'accueillir 124 propriétaires, et 45 visites de logements ont eu lieu dont 14 au titre de l'objectif de lutte contre l'habitat indigne. A la fin de l'année, 34 dossiers ont été instruits pour 45 logements (23 occupés par leurs propriétaires et 22 locatifs), représentant un montant de subventions de l'ANAH de 422.497 €, que la Communauté d'agglomération a complété à hauteur de 48.201 € ⁽²⁾.

Les logements subventionnés par commune en 2009



(1) Le projet de Programme local de l'habitat a été approuvé par le Conseil de la communauté d'agglomération le 17 mai 2010 et transmis aux communes membres ainsi qu'au Syndicat mixte du Scot du pays d'Autan qui disposent d'un délai de 2 mois pour faire connaître leur avis ; le Programme local de l'habitat amendé le cas échéant sera ensuite approuvé par le Conseil et transmis aux services de l'Etat pour instruction et adoption définitive.

(2) Cette OPAH est la 6^{ème} réalisée par la communauté d'agglomération ; les OPAH concourent à dynamiser l'artisanat du bâtiment et à la redistribution des fonds publics dans la sphère économique locale.

La politique de la ville

Conclu pour 3 ans, le Contrat urbain de cohésion sociale a été signé le 29 juin 2007 ; le 5 juin 2009, une circulaire a reconduit ces contrats jusqu'à fin 2010, cette prolongation a été mise à profit pour une évaluation approfondie.

Le contrat comporte 5 volets : habitat et cadre de vie, accès à l'emploi et développement économique, éducation et réussite éducative, santé, citoyenneté et prévention de la délinquance.

Huit quartiers prioritaires sont concernés : en catégorie 1, Laden-Petit Train, Aillot-Bisséous, Lameilhé à Castres, et La Falgalarié à Aussillon ; en catégorie 2, le centre-ville de Mazamet ; en catégorie 3, le centre ville de Castres, La Lauze à Mazamet et le centre ville de Labruguière.

La coordination et le suivi de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation est assurée par une équipe composée du pôle « habitat et politique de la ville » de la Communauté d'agglomération, et d'un consultant pour Labruguière, Mazamet et Aussillon.

Sur l'ensemble du contrat, 119 dossiers de demande de subvention ont été déposés par 54 porteurs de projet.

100 actions représentant près de 3 millions d'euros et portées par 53 structures ont été retenues par le comité de pilotage le 30 mars 2009 ; les actions d'intérêt communautaire ont augmenté par rapport à 2008 ; au nombre de 26, elles se répartissent ainsi :

- 1 action sur le thème « Habitat et cadre de vie »,
- 15 actions sur le thème « Accès

à l'emploi et développement économique » ⁽¹⁾,
 - 2 actions sur le thème « Santé »,
 - 8 actions sur le thème « Citoyenneté et prévention de la délinquance ».

Viennent ensuite trois objectifs territorialisés correspondant à 19 actions dont 15 à l'échelle de la Communauté d'agglomération.

En 2009, la Communauté d'agglomération a alloué : 60.800 € aux activités d'accès à l'emploi et de développement économique et 58.045 € à la Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale, soit un total de 118.045 € auquel s'ajoute le coût de la mission PLIE.

Le Plan local d'insertion pour l'emploi

Engagé fin 2007, le PLIE a pour objectif, sur 6 ans, de mobiliser et de renforcer l'ensemble des moyens concourant à l'accompagnement de 600 personnes en grandes difficultés ; les résultats attendus sont de conduire 50 % des participants à une sortie positive.

Depuis le début du dispositif, 264 personnes sont entrées dans le PLIE ; l'orientation est faite par le Pôle Emploi, le Conseil Général et la Mission Locale, un parcours individualisé d'insertion professionnelle est proposé à chaque participant.

L'éventail des actions proposées en 2009 est assez large. 2 structures portent des chantiers d'insertion, 2 chantiers expérimentaux ont été lancés, le parrainage, les stages de reprise de confiance en soi, les prêts de véhicules sont autant de services offerts pour retrouver une assise dans la vie active ; une mission de recherche de solutions innovantes en matière de support économique

d'insertion a en outre été confiée à un prestataire.

La commande publique participe à cette lutte contre le chômage ⁽²⁾ ; la Communauté d'agglomération et ses communes membres ont adopté la mise en œuvre de clauses sociales dans les marchés qu'elles sont appelées à conclure.

Au-delà, afin de sensibiliser plus largement les acteurs publics de l'agglomération à cette démarche, des ateliers de travail ont été organisés avec la participation d'un expert en la matière ; des rendez-vous ont été pris avec les collectivités territoriales et des plaquettes ont été diffusées aux entreprises et aux collectivités pour expliquer les modalités de mise en œuvre ⁽³⁾.



Le développement durable passe par la solidarité : dans un contexte de crise qui rend encore plus difficile l'accès à l'emploi des personnes défavorisées, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet a décidé de mettre en place des moyens pour conduire un Plan local d'insertion pour l'emploi.

(1) Structuration d'une politique à visée professionnelle pour les publics en difficulté par le biais du Plan d'insertion pour l'emploi - cf infra.

(2) cf supra « La commande publique ».

(3) Des brochures ont été également diffusées auprès des entreprises afin de les inciter à promouvoir les liens avec les structures de l'insertion par l'Activité Economique.

Castres-Mazamet, cadre de vie et environnement

Les transports et les déplacements

Autorité Organisatrice de Transports, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet est exploitante de transports urbains au travers de sa régie Libellus ; les enjeux liés à l'exercice de cette compétence sont ceux du développement durable, ce qui conduit, dans le cadre du projet d'agglomération, à une réflexion globale sur les déplacements ⁽¹⁾ assortie d'un objectif de développement des transports en commun.

L'amélioration du service public dans ce domaine passe donc par une démarche d'ensemble à laquelle se consacre la Communauté d'agglomération :

- l'adaptation permanente aux besoins nouveaux des réseaux existants, et l'extension de ceux-ci quand cela est nécessaire, comme c'est le cas avec la construction sur le Causse du centre hospitalier intercommunal ;
- l'intermodalité et la création de pôles d'échange, ce qui est à l'étude à Mazamet pour rapprocher la gare routière de la gare ferroviaire, où se trouve également le point nodal du réseau urbain Libellus ;
- l'adéquation du Périmètre de transports urbains, aujourd'hui calqué sur le périmètre de l'agglomération, aux besoins du bassin de vie, ainsi que

la coordination des offres de transport des différentes autorités organisatrices ⁽²⁾.

L'année 2009 a été celle de l'expérimentation de la gratuité du réseau Libellus ; instaurée en effet depuis le 1er octobre 2008, la gratuité s'est traduite par une hausse très importante de la fréquentation et a permis d'ouvrir le réseau à de nouveaux usagers pour leurs déplacements quotidiens ; elle a été adoptée définitivement le 7 décembre 2009.

Elle répond à plusieurs objectifs :

- la diminution de la pollution émise par les véhicules des particuliers,
- la diminution du trafic automobile et de l'espace consacré au stationnement,
- la diminution de la facture énergétique et de la consommation des énergies fossiles,
- l'aide aux familles et aux personnes en situation précaire.

Le réseau castrais Libellus transporte désormais en moyenne 6.980 voyageurs par jour (contre 4.024 en 2007) ce qui, à l'année, représente 1.850.000 voyageurs ; le réseau mazamétain a enregistré un triplement de la fréquentation, avec une fréquentation annuelle de 285.000 voyageurs ; le service Mobi Libellus destiné aux personnes à mobilité réduite a transporté 3.901 voyageurs ; le service à la demande



Favoriser l'utilisation des transports collectifs par le plus grand nombre: telle est la politique en matière de transports urbains de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, dont le réseau Libellus, désormais gratuit, est constamment adapté aux besoins et voit sa flotte renouvelée.

(1) Le Plan des déplacements urbains va être lancé pour anticiper l'impact de l'arrivée de l'autoroute et de ses échangeurs sur les déplacements.

(2) Deux autres AOT interviennent dans le périmètre de la Communauté d'agglomération en plus : la Région (ferroviaire), et le Département (lignes commerciales et scolaires) ; la recherche d'optimisation des moyens a déjà conduit la Communauté d'agglomération à subdéléguer sa compétence transports scolaires au Département. La synchronisation des horaires et la mutualisation des moyens n'est cependant qu'ébauchée et constitue un des objectifs des réflexions conduites par la Communauté d'agglomération sur l'intermodalité.

Taxi Libellus, qui propose des solutions de déplacement aux personnes des 16 communes qui habitent des secteurs non desservis par les lignes urbaines régulières, a transporté 8.444 voyageurs.

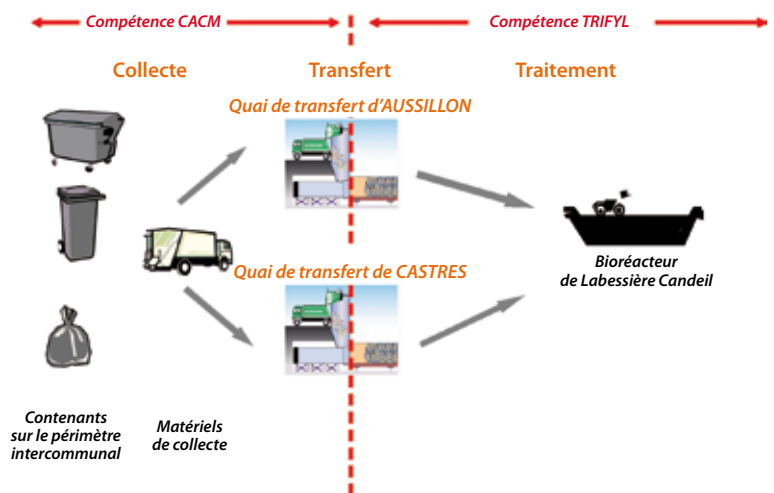
Sur l'année, le nombre total de voyageurs est donc estimé à près de 2.150.000 pour un coût moyen par voyage de 1,52 €.

La régie poursuit également le renouvellement de sa flotte avec des véhicules plus performants et moins polluants, plus confortables, accessibles aux personnes handicapées ⁽¹⁾.

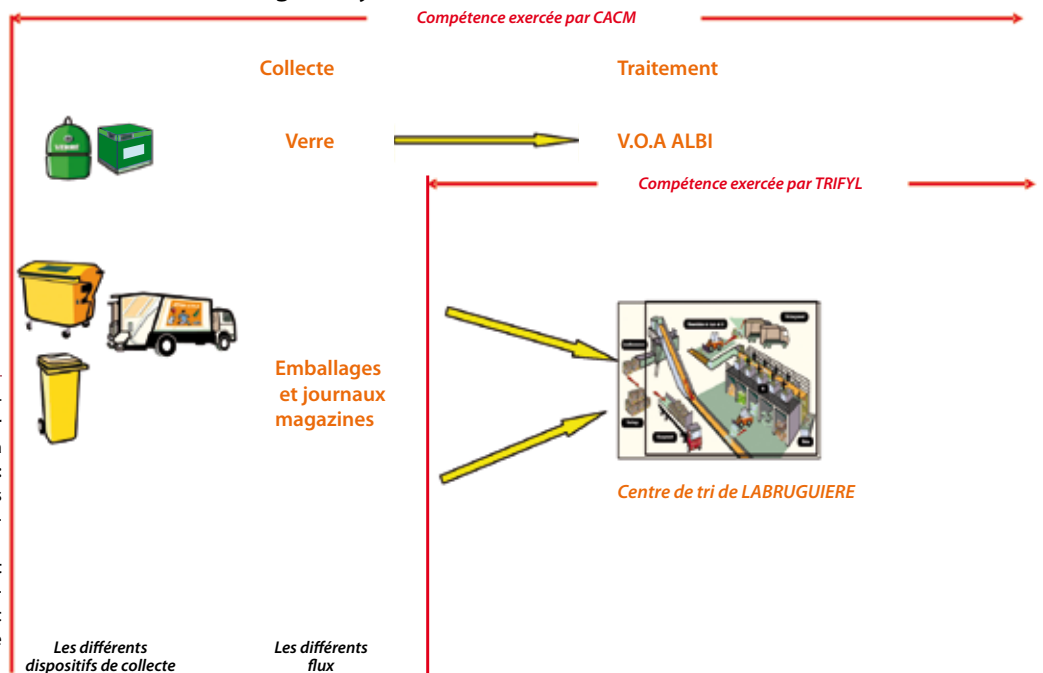
La collecte et la valorisation des déchets

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet assure la collecte des déchets ménagers depuis 2005 ; le traitement est confié au syndicat mixte départemental Trifyl.

La filière ordures ménagères résiduelles



La filière emballages recyclés



(1) L'accessibilité aux personnes handicapées est rendue obligatoire par la loi de février 2005 ; le délai pour rendre accessible la chaîne des déplacements prendra fin en 2015. Cette chaîne est constituée de 4 maillons : la voirie, les espaces publics, le bâti, les transports ; les trois premiers relèvent de la compétence des communes, le dernier de la Communauté.

La commission intercommunale d'accessibilité s'est réunie le 22 juin 2009 avec à l'ordre du jour le diagnostic de la situation en matière de transports publics, et la coordination des travaux avec la Commission créée par la ville de Castres.

Le service de collecte s'articule autour de deux pôles techniques, l'un à Castres qui dessert les communes de Castres, Labruguière, Lagarrigue, Valdurenque, Noailhac, Boissezon et Navès ; l'autre à Mazamet qui dessert les communes de Mazamet, Aussillon, Pont de l'Arn, Payrin-Augmontel, Aigüefonde, Caucalières, Saint Amans Soult, Le Rialet et Le Vintrou. Des dispositions ont été mises en œuvre à partir de 2009 afin d'optimiser l'organisation et d'améliorer la qualité du service rendu.

La variation entre 2008 et 2009 des tonnages collectés fait apparaître une baisse du tonnage des ordures ménagères résiduelles et,

corrélativement, une augmentation des emballages recyclés, ce qui atteste de la progression du tri.

La Communauté d'agglomération assure la collecte du verre en apport volontaire, et met en place les moyens nécessaires à l'augmentation du tonnage collecté, qui est très inférieur à la moyenne nationale (il pourrait progresser de 50 %).

Les déchets verts, qui font l'objet d'une collecte pour le compte de la commune de Castres et sont acheminés vers la plateforme Trifyl de Labruguière, ont diminué en 2009, avec 86 tonnes contre 125 en 2008 ; à Mazamet et Aussillon cette collecte continue d'être assurée en régie directe ; les habitants

des autres communes de l'agglomération apportent leurs déchets végétaux aux déchetteries de Saint-Amans-Soult, d'Aussillon, de Castres et de Labruguière.

La collecte des encombrants ménagers est assurée quant à elle en régie sur la commune de Castres et confiée à la société Coved pour les communes qui en ont fait la demande auprès de la Communauté d'agglomération ; en 2009, 203 tonnes d'encombrants ont été collectées sur la commune de Castres et 70 tonnes sur les autres communes.

Variations 2008-2009 des ordures ménagères résiduelles

Commune	Nombre d'habitants desservis	Tonnages collectés en 2008	Ratio par habitant en 2008 en kg/hab/an	Tonnages collectés en 2009	Ratio par habitant en 2009 en kg/hab/an
Aigüefonde	2 821	564,62 t	200 kg	499,11 t	177 kg
Aussillon	6 915	1 663,44 t	240 kg	1 547,84 t	224 kg
Boissezon	441	80,73 t	183 kg	104,33 t	237 kg
Castres	45 808	15 379,70 t	336 kg	14 778,25 t	323 kg
Caucalières	331	63,83 t	193 kg	47,82 t	144 kg
Labruguière	6 088	1 785,54 t	293 kg	1 793,44 t	295 kg
Lagarrigue	1 759	362,86 t	206 kg	311,28 t	177 kg
Mazamet	10 944	2 989,98 t	273 kg	2 936,68 t	268 kg
Navès	749	154,75 t	206 kg	97,12 t	130 kg
Noailhac	853	140,71 t	165 kg	110,15 t	129 kg
Payrin-Augmontel	2 210	424,24 t	192 kg	432,74 t	196 kg
Pont de l'Arn	2 999	591,10 t	197 kg	590,06 t	197 kg
Le Rialet	99	16,74 t	170 kg	10,44 t	105 kg
Saint-Amans-Soult	1 841	442,24 t	240 kg	394,78 t	214 kg
Valdurenque	897	132,22 t	147 kg	161,42 t	180 kg
Le Vintrou	104	15,88 t	153 kg	10,97 t	105 kg
TOTAL	84 859	24 808,88 t	292 kg	23 826,43 t	280 kg

Les tonnages affectés ont été calculés à l'aide des pesées embarquées par tournée.

La politique de l'eau

Pour exercer la compétence « contribution à la politique de réhabilitation des cours d'eau et de protection contre les crues » dont elle s'est dotée volontairement lors de sa création, la Communauté d'agglomération adhère au syndicat mixte du bassin de l'Agout constitué à cet effet.

Celui-ci a pour objet l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de l'Agout ; dans ce cadre, les études suivantes concernent le périmètre intercommunal :

- étude sur la ressource en eau du Bernazobre ;
- étude sur le Schéma de Prévention du Risque Inondation sur le bassin de l'Agout (celle sur le bassin du Thoré ayant déjà été réalisée) ;
- inventaire et analyse des zones humides.

Il assure également l'entretien des rivières sur un linéaire de 288 km de berges dont 79 km concernent la Communauté d'agglomération, soit 39,5 km de cours d'eau répartis entre le Thoré (70 %), l'Arnette (10 %), l'Arn (10 %) et l'Agout (10 %) :

- enlèvement des embâcles et du bois mort sur berge ;
- abattage des arbres dessouchés ou penchés ;

- traitement contre la Renouée du Japon, plante invasive qui nuit à la biodiversité ;
- ramassage des déchets.

Le Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations mis en œuvre sur le Thoré a permis de mettre en place un système fonctionnel d'alerte et de prévision des crues, et de mener les études pour la réalisation d'ouvrages de protection contre les crues ⁽¹⁾.

La participation allouée par la Communauté d'agglomération en 2009 au syndicat mixte s'est élevée à 75.000 €.

L'observatoire de l'air

En 2009, la surveillance de la qualité de l'air à Castres fait apparaître le bilan suivant : 97 % de l'année 2009, l'indice de qualité de l'air s'est situé entre 2 (*indice très bon*) et 5 (*indice moyen*) et 77 % de l'année entre 2 (*très bon*) et 4 (*bon*). 3 % de l'année, l'indice a été médiocre, soit 10 journées avec indice 6 (*trois journées en hiver et sept en été*) et une journée avec un indice 7 (*le vendredi 9 janvier 2009*).

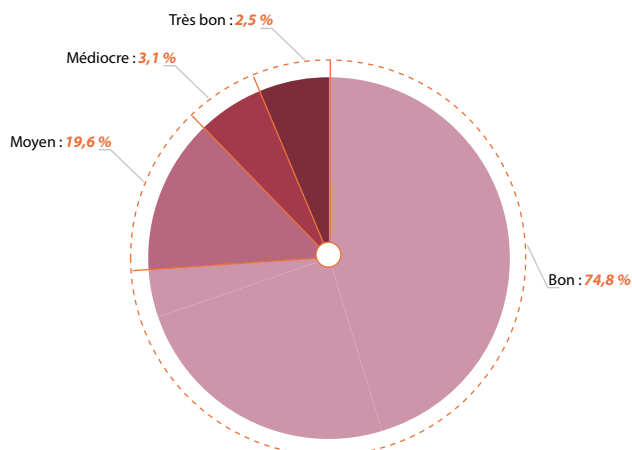
Il n'y a pas eu d'indice mauvais ou très mauvais. Enfin, près d'un jour sur 5, l'indice de qualité de l'air a été moyen à Castres. En hiver, l'augmentation

des particules en suspension dans l'air ambiant a provoqué les trois indices 6 et l'indice 7, alors qu'en été l'ozone étant plus présent dans l'air ambiant, il a été à l'origine des indices 6 de juillet, août et septembre.

L'augmentation des émissions de polluants particulaires est due, en hiver, au fonctionnement des chauffages domestiques et industriels associé à des conditions météorologiques particulièrement défavorables à la dispersion de ces polluants.

En été, l'ozone est le résultat de la transformation chimique de polluants, essentiellement émis par le trafic routier et les industries, sous l'action du rayonnement solaire et de la chaleur. Lors de journées particulièrement chaudes et sans vent, l'ozone s'accumule et atteint des concentrations élevées dans l'atmosphère.

Cependant, malgré des niveaux d'ozone importants pendant l'été 2009, notamment en août, il n'y a pas eu de dépassement du seuil d'information et de recommandation à la population de Castres.



(1) Etudes d'opportunité et de faisabilité pour l'effacement d'un seuil à La Richarde, d'un piège à matériaux au Banquet et d'un barrage écrêteur de crue à Saint-Amans-Soult.

Polluant	Taux de représentativité* (en%)	Moyenne annuelle (enµg/m ³)	AOT40** (enµg/m ³ .h)	Maximum journalier (enµg/m ³)	Max. moyenne 24 h à partir des données arrêtées à 8h et à 14h	Max. journalier de la moyenne sur 8 h (enµg/m ³)	Nb de jours moyenne sur 8h > 120	Maximum horaire (enµg/m ³)
STATION CASTRES HÔPITAL								
Dioxyde d'azote	99,1	17						111
Ozone	98,2	49	7 224	108		137	8	148
Particules inférieures à 10	96,2	21		73	66			88

Données validées sur l'année

AOT40 = l'AOT40 exprimé en microgrammes par mètre cube par heure, est égal à la somme des différences entre les concentrations horaires supérieures à 80µg/m³ (soit 40ppb) et 80µg/m³ en utilisant uniquement les valeurs sur une heure mesurée quotidiennement entre 8 heures et 20 heures, de mai à juillet.

> En savoir plus : 1µg/m³ - 1 microgramme par mètre cube - 1 millionième de gramme par mètre cube d'air.

En 2009, des études spécifiques qui concernent l'agglomération de Castres-Mazamet ont été engagées par l'ORAMIP :

- études sur la qualité de l'air relative au projet de liaison autoroutière entre Castres et Toulouse ;
- modélisation de la dispersion atmosphérique des émissions de l'usine de la société Tarnaise des Panneaux située à Labruguière.

La participation allouée par la Communauté d'agglomération en 2009 à l'ORAMIP s'est élevée à 12.500 €.

Répertoire de sigles

L'utilisation des sigles a été volontairement limitée dans ce rapport. On trouvera toutefois ci-dessous un répertoire de ceux qui peuvent être utilisés dans ce document ou les actes de la Communauté d'agglomération :

ACMO	Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène
ACFI	Agent Chargé de la Fonction d'Inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité du travail
ADSL	Asymmetric Digital Subscriber Line
ANAH	Agence Nationale de l'Habitat
AOT	Autorité Organisatrice de Transports
ARCEP	Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes
CACM	Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet
CAE	Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
CAHT	Chiffre d'Affaires Hors Taxes
CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement
CEEI	Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CNFPT	Centre National de la Fonction Publique Territoriale
CPER	Contrat de Plan Etat-Région
DGF	Dotation Globale de Fonctionnement
ENSTIMAC	Ecole Nationale Supérieure des Techniques Industrielles et des Mines d'Albi Carmaux
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPFL	Etablissement Public Foncier Local
FTTH	Fiber To The Home (Fibre à domicile)
FTTO	Fiber To The Office (Fibre jusqu'au bureau)
ICIC	Immobilier à Caractère Industriel et Commercial
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
ISIS	Informatique et Systèmes d'Information pour la Santé
IUT	Institut Universitaire de Technologie
NRA	Nœud de Raccordement d'Abonnés
OPAH	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
ORAMIP	Observatoire Régional de l'Air de Midi-Pyrénées
PDMI	Programme de Développement et de Modernisation d'Itinéraires
PIB	Produit Intérieur Brut
PLIE	Plan Local d'Insertion pour l'Emploi
PME	Petites et Moyennes Entreprises
SAEM	Société Anonyme d'Economie Mixte
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
TEOM	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
USB	Universal Serial Bus
ZAC	Zone d'Aménagement Concerté

Pour en savoir plus...

- www.castres-mazamet.com
- 10 rapports d'activité publiés depuis 2000
- recueil des actes administratifs publiés semestriellement

Les services

- guide du personnel
- bilan social 2009

Les finances

- budget et compte administratif de la Communauté d'agglomération
(*délibérations respectivement avant le 31 mars de l'année concernée et avant le 30 juin de l'année suivante*) ;
en 2009 : délibérations n° 2009/02 du 02/02/09 et n° 2009/55 du 29/06/09

La politique de communication

- Pôles Sud (4 numéros/an), 2009 : n°32, 33, n° hors-série en octobre : mobilisation autoroute, n° 34
- guide des hébergements et de la restauration
- guide d'accueil

Développement économique, plateforme numérique

- ZAC du Causse - compte rendu annuel d'activité
- ZAC du Causse - Station d'épuration par lagunage aéré - compte rendu annuel d'activité
- ZAC de l'Ecosite - compte rendu annuel d'activité
- ZAC du Thoré - compte rendu annuel d'activité
- Technopole - www.castres-mazamet-technopole.com - brochure de présentation, plaquette et fiches de prospection « 5 bonnes raisons de choisir Castres-Mazamet »
- Les cahiers de la Télésanté 2009

Enseignement supérieur, recherche, transfert de technologie

- www.etudier-castres-mazamet.com
- guide de la vie étudiante (clé USB)
- guide des formations d'enseignement supérieur
- coopération décentralisée - www.guediawaye.com

Environnement et cadre de vie

- rapport annuel sur la collecte et le traitement des déchets
- rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau de la ZAC du Causse
- rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement de la ZAC du Causse



Réunions tenues en 2009

Vœux	lundi 12 janvier 2009
Commission « Compétitivité du Territoire - Développement Economique »	mercredi 14 janvier 2009
Commission d'appel d'offres	vendredi 16 janvier 2009
Commission des Finances et Bureau	lundi 19 janvier 2009
Commission des Finances et Bureau	vendredi 30 janvier 2009
Conseil	lundi 2 février 2009
Commission d'appel d'offres	mardi 10 mars 2009
Commission « Urbanisme Prospectif - Habitat - Politique de la Ville »	vendredi 13 mars 2009
Comité Technique Paritaire	lundi 16 mars 2009
Commission « Compétitivité du Territoire - Développement Economique »	lundi 16 mars 2009
Commission des Finances et Bureau	lundi 16 mars 2009
Commission « Cohésion Territoriale - Politiques Contractuelles »	vendredi 20 mars 2009
Conseil	lundi 23 mars 2009
Commission des Finances et Bureau	lundi 6 avril 2009
Commission des Finances et Bureau	lundi 20 avril 2009
Conseil	lundi 11 mai 2009
Bureau	lundi 18 mai 2009
Commission « Cohésion Territoriale - Politiques Contractuelles »	lundi 8 juin 2009
Commission « Urbanisme Prospectif - Habitat - Politique de la Ville »	lundi 8 juin 2009
Commission d'appel d'offres	lundi 12 juin 2009

Les délégués du Conseil

<i>Aigufonde</i>	<i>Vincent GAREL</i> <i>Jean-Luc DEVRED</i>	<i>Caucalières</i>	<i>Jean-Michel ARJONA</i> <i>Yohan ZIEGLER</i>
<i>Aussillon</i>	<i>Didier HOULES</i> <i>Bernard ESCUDIER</i> <i>José GALLIZO</i> <i>Gisèle JEAY</i> <i>Marc MONTAGNE</i>	<i>Labruguière</i>	<i>Richard AURIAC</i> <i>Marc NOUXET</i> <i>Michèle GAUBERT</i> <i>Carmen SEBASTIEN</i>
<i>Boissezon</i>	<i>Claude AUSSILLOU</i> <i>Eric GAGEY</i>	<i>Lagarrigue</i>	<i>Michel BENOIT</i> <i>Jean-Paul PRADALIE</i>
<i>Castres</i>	<i>Pascal BUGIS</i> <i>Baya ALGAY</i> <i>Yoan BASTOS</i> <i>Xavier BORIES</i> <i>Patrice BUFFET</i> <i>Jeanne CABROL</i> <i>Jeanne-Marie CERQUEIRA</i> <i>Catherine COLOMBIE-DESPLAS</i> <i>Christine DAUZATS</i> <i>Guy DELBREIL</i> <i>Pierre FABRE</i> <i>Michèle GALISSARD</i> <i>Suzanne GILLET</i> <i>Kader KHABEZ</i> <i>Brigitte LAQUAIS</i> <i>Philippe LEROUX</i> <i>Fabienne LÉVÉQUE</i> <i>Guy LLOPART</i> <i>Danielle MESSEAN DE SELORGES</i> <i>Laurence MUDET</i> <i>Jean-Pierre PARIS</i> <i>Gérard PECH</i> <i>Henri PISTRE</i> <i>Michel SABLAYROLLES</i> <i>Jacques THOUROUDE</i> <i>Nathalie de VILLENEUVE</i>	<i>Mazamet</i>	<i>Laurent BONNEVILLE</i> <i>Philippe BANCAL</i> <i>Paul DELOCHE</i> <i>Béatrice MAYNARD</i> <i>Christian LOISON</i> <i>Bertrand CHABBERT</i> <i>Elodie ESCANDE</i>
		<i>Navès</i>	<i>Marc COUSINIE</i> <i>Brigitte BAUX</i>
		<i>Noailhac</i>	<i>Jean-Louis GAU</i> <i>Francis MATHIEU</i>
		<i>Payrin-Augmontel</i>	<i>Francis RIVAS</i> <i>Jean-Louis HENRY</i>
		<i>Pont de l'Arn</i>	<i>Christian CARAYOL</i> <i>Bernard CABANES</i>
		<i>Le Rialet</i>	<i>Jacques BIAU</i>
		<i>Saint Amans Soult</i>	<i>Daniel VIAELLE</i> <i>Jean-Louis PUIG</i>
		<i>Valdurenque</i>	<i>Jean-Louis BATTUT</i> <i>Jean-Paul LAVAGNE</i>
		<i>Le Vintrou</i>	<i>Francis RIBELLES</i>

Castres-Mazamet,
vendredi 20 août 2010

Ce rapport a été établi par
Jean-Luc CHAMBAULT,
Directeur Général des Services,
à partir des contributions fournies
par les services.
La mise en forme du document
a été réalisée par
Elisabeth SENTOLL et Nadège BARTHES.

Coordination et suivi de fabrication : service communication
Crédits photos : 180° d'images, Laurent FRÉZOULS, D.R.
Réalisation graphique et mise en page : Caroline SAUX - 06 09 91 30 68
Imprimé sur papier 100 % recyclé par Couleurs d'autan - Castres



Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet
Espace Ressources - Le Causse Espace d'Entreprises - CS 50007 - 81115 Castres cedex
Tél. : 05 63 73 50 00 - Fax : 05 63 73 50 02
www.castres-mazamet.com - E-mail : agglomeration@castres-mazamet.com